



Rapport final de recherche

Vitaliser les territoires par la remise en exploitation des terres agricoles marginales : des outils pour coconstruire l'innovation.

Rédaction et recherche :

BRASSARD, Marie-Joelle, Catherine THÉBERGE, Steve JONCOUX, Mario HANDFIELD et Philippe FRANCK-IMBEAULT

Révision linguistique : Maryline Boisvert

Québec 



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada 

Renseignements

Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)
475, rue Notre-Dame Est, Victoriaville (Québec) G6P 4B3
819 758-6401, poste 2361

Remerciements

Nous souhaitons remercier le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec du soutien financier offert dans le cadre de son Programme d'aide à la recherche et au transfert ainsi que le Conseil de recherches en sciences humaines pour le soutien financier offert dans le cadre de son programme Fonds d'innovation sociale destiné aux communautés et aux collèges (FISCC).

TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE.....	8
1.1.	PROBLÉMATIQUE	8
1.2.	OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	10
1.3.	L'ANGLE DE LA RECHERCHE	12
2.	MÉTHODOLOGIE : LES LABORATOIRES OUVERTS VIVANTS, UNE APPROCHE DE RECHERCHE-ACTION	13
2.1.	LES LIVINGS LABS : PRINCIPE ET DÉFINITION.....	13
2.2.	LES LOV MIS EN PLACE PAR LE CISA : DES LABORATOIRES À LA FOIS OUVERTS ET VIVANTS.....	16
2.3.	LA GOUVERNANCE DU PROJET	18
2.4.	LA COLLECTE DE DONNÉES	20
3.	PRÉSENTATION DES TERRAINS DE RECHERCHE	21
3.1.	LE CENTRE-DU-QUÉBEC : LA MRC D'ARTHABASKA	21
3.1.1.	<i>La production agricole</i>	<i>21</i>
3.1.2.	<i>Les terres en friche</i>	<i>21</i>
3.2.	LE BAS-SAINT-LAURENT : LES MRC DE LA MITIS, LES BASQUES ET DE TÉMISCOUATA.....	22
3.2.1.	<i>Les friches dans le Bas-Saint-Laurent.....</i>	<i>22</i>
3.2.2.	<i>Des milieux d'études considérés dévitalisés.....</i>	<i>24</i>
4.	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	26
4.1.	CONSTAT PRINCIPAL	26
4.2.	CONSTATS GÉNÉRAUX	26
4.2.1.	<i>Constat 1 : Création de valeurs en fonction d'un modèle économique en transition</i>	<i>26</i>
4.2.2.	<i>Constat 2 : Reconstruire la vision de la terre comme une composante de la biodiversité</i>	<i>28</i>
4.2.3.	<i>Constat 3 : Les aspirants à un projet de vie agricole changent le modèle</i>	<i>29</i>
4.3.	RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	31
	<i>Scénario 1 : Projet de territoire - Municipalités La Rédemption et Sainte-Jeanne-d'Arc (MRC La Mitis)</i>	<i>31</i>
	Orientations adoptées à la suite des ateliers de cocréation	32
	Orientations découlant du Forum « Cultivons notre région »	33
	<i>Scénario 2 : Municipalité d'Auclair avec la coopérative le JAL : un modèle de gestion des terres agricoles (MRC de Témiscouata).....</i>	<i>34</i>
	Objectifs du scénario coconstruit	35
	<i>Scénario 3 : Coopérative ATAB (MRC des Basques)</i>	<i>36</i>
	Orientations adoptées à la suite des ateliers de cocréation	37
	Accompagnement à l'établissement : des apprentissages pour inspirer la trousse	40
	<i>Scénario 4 : Région du Centre-du-Québec.....</i>	<i>42</i>
	Vitrine sur les terres de l'Institut national d'agriculture biologique	44
	Scénario parrainage	45
	Une « Ferme innovante » sur une terre en friche au cœur du village de Saint-Adrien.....	47
5.	ANNEXES	50
	<i>Annexe A : Table des matières d'un prototype de trousse de soutien à l'établissement agricole.....</i>	<i>50</i>
	<i>Annexe B : Tableau des conditions favorables à l'établissement</i>	<i>8</i>
6.	BIBLIOGRAPHIE.....	8

1. MISE EN CONTEXTE

De 1961 à 1996, le territoire cultivé au Québec a diminué de près de la moitié, passant de 3,2 millions d'hectares à 1,7 million environ (Benjamin, 2003). Les impacts du délaissement des terres agricoles sont multiples. C'est la vitalité globale des communautés qui est touchée : exode des jeunes et des familles, perte de potentiels d'exploitation économique, perte de biodiversité, fermeture des paysages, sans compter les impacts sur la desserte des services (écoles, commerces de proximité, etc.). Une majorité de MRC est au fait de cette situation. En effet, on constate que la remise en exploitation des terres est un objectif priorisé par 70 % des MRC qui ont terminé leur Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Les MRC entendent procéder de deux façons pour revitaliser leurs terres, soit en identifiant des pratiques culturelles applicables selon les caractéristiques des terres et par des mesures réglementaires municipales. Or, ce qui est parfaitement absent des PDZA, ce sont les processus d'intervention et d'accompagnement susceptibles de favoriser la remise en exploitation des terres. C'est ici que se situe la proposition de recherche appliquée du CISA.

1.1. PROBLÉMATIQUE

Le défi à relever est la revitalisation des terres en friche, sous-exploitées, marginales ou dévitalisées (les appellations diffèrent selon les acteurs et les territoires). Pour cela, il est essentiel d'identifier quels facteurs favorisent la remise en exploitation des terres dévitalisées, quelles conditions sont jugées acceptables par les différents acteurs territoriaux et quels sont les processus contribuant à valoriser et préserver les terres agricoles dévitalisées.

La friche est définie comme un « état transitoire instable entre deux états stables, soit l'agriculture et la forêt » (Girard, 1990; cité dans Vouligny et Gariépy, 2008). La friche est fondamentalement définie par rapport à deux types d'espaces productifs et prend donc un aspect négatif par le fait qu'elle n'entre dans aucun des deux. Mais un référentiel de biodiversité pourrait faire apparaître la friche comme un espace positif, favorisant justement la diversité par rapport à des milieux productifs totalement artificialisés. Les études sur les friches se basent donc sur une définition normative qui sous-entend que la friche est négative et que l'objectif fondamental est de la rendre productive. Plus fondamentalement, on pourrait faire une lecture anthropologique de la friche

comme un espace qui suscite la crainte du fait qu'il soit « sauvage », non maîtrisé par l'homme; espace indéfini entre la culture et la nature. « Ainsi, les friches sont des huit utilisations du sol, les plus malpropres, les plus laides, les plus déplaisantes, les plus inutiles, les plus inquiétantes, celles qui suscitent le plus la honte et les milieux les plus improductifs. Les propriétaires s'entendent toutefois sur son aspect naturel, commun dans le paysage et varié dans sa structure » (Benjamin et coll., 2006, p. 32).

La friche renvoie donc peut-être d'abord au réensauvagement du territoire, dont l'occupation a été chèrement acquise par les pionniers et dont le travail reste bien ancré dans les mémoires. La mise en valeur vise alors surtout à garder une maîtrise du territoire et à ne pas perdre ce qui a été si difficilement gagné. Toutefois, malgré leur potentiel agricole et le travail colossal de défrichage qu'ont effectué les premiers colons pour rendre ces terres cultivables, le fait est qu'elles sont aujourd'hui de plus en plus laissées à l'abandon.

Il convient dès lors de questionner la notion même de valorisation. La valeur nouvelle à donner à ces terres doit-elle nécessairement être de même nature que son ancienne valeur? Autrement dit, une terre productive ne peut-elle retrouver de la valeur qu'en retrouvant sa productivité passée? Revoir la notion de friche associée à la productivité est une piste qui suppose une reconstruction collective de la vision de la valeur des terres à l'échelle humaine, du patrimoine et dans une perspective de pérennité de la communauté. En abordant la terre dans sa seule dimension économique reliée à la rentabilité, nous nous privons d'une vision qui intègre les opportunités découlant de la valorisation sociale, environnementale et en lien avec la mobilisation collective locale. La déconnexion entre la définition d'une friche et la productivité économique permettrait d'entrevoir d'autres modalités de mise en valeur, de nature plus patrimoniale, écologique ou sociale. Comme l'a écrit Christophe Cyr Arsenault (p.8) dans le rapport de la TCBSL « L'objectif n'est pas nécessairement de défricher, mais de revaloriser » en prenant en compte toutes les formes de valorisation potentielles.

Une part importante des MRC au Québec envisage la remise en exploitation des terres comme une problématique agronomique. La vitalisation des terres découlerait d'une approche fondée sur « les bonnes productions en fonction des potentiels agronomiques de la terre ». Un second scénario moins répandu consisterait à reboiser. Pour ces derniers les terres marginales présentent une faible valeur marchande. Il est à souligner que la grande majorité des territoires des MRC qui ont identifié la remise en exploitation des terres sous-exploitées dans leur PDZA n'ont pas documenté avec rigueur les superficies des terres marginales. Lorsqu'ils ont documenté celles-ci, c'est de façon approximative (projet d'étudiants ou sans avoir les moyens financiers adéquats ou même l'accès aux propriétés).

Le défi principal à relever était lié à l'hypothèse de recherche-action posée. Le CISA et son partenaire, l'UQAR, suggéraient d'intervenir en amont de la remise en exploitation des terres, soit par la mobilisation des communautés locales. Le projet de revitalisation des terres émergerait d'une démarche de coconstruction collective découlant de l'engagement des acteurs de la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire sur la base de leur ancrage territorial. En conséquence, le défi à relever dans ce projet de recherche-action était aussi celui de la mobilisation. Pour y arriver, l'approche consistait à croiser les savoirs expérientiels des acteurs avec les compétences et les connaissances scientifiques.

1.2. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

L'objectif général du projet était d'identifier les facteurs favorables à la remise en exploitation des terres dévitalisées, les conditions jugées acceptables par les différents acteurs territoriaux ainsi que les processus contribuant à valoriser et préserver les terres agricoles dévitalisées. Le moyen pour y arriver a été la production d'un outil d'accompagnement en soutien à la remise en exploitation des terres, adressé aux acteurs des territoires soucieux de cet enjeu.

Les objectifs spécifiques de la recherche étaient les suivants :

1. En collaboration étroite avec les acteurs territoriaux qui composent la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire ainsi que les partenaires du projet, identifier de(s) scénario(s) novateur(s) adaptés aux réalités locales visant la remise en exploitation des terres

dévitalisées. Les scénarios incluent notamment les processus, les conditions facilitantes, les « bonnes » pratiques, les facteurs de réussite, etc.

2. Analyser, documenter et bonifier les scénarios sur la base des expérimentations existantes dans différents pays.
3. Contribuer à l'expérimentation de 4 laboratoires ouverts vivants visant la remise en exploitation de parcelles de terre dévitalisées sur la base d'un modèle participatif impliquant les acteurs de la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire.
4. Contribuer au transfert, auprès des MRC concernées, de modèles, de pratiques novatrices, de facteurs et de conditions de réussite, voire aussi l'écueil à éviter.

En somme, le projet avait pour objectif d'accroître le portefeuille de scénarios potentiels pour les aspirants(es) agriculteurs(trices) afin d'accéder aux terres. Il avait également pour objectif d'établir un lien avec le projet L'ARTERRE pour documenter la disponibilité et l'inventaire des terres ainsi que le processus de maillage entre propriétaires cédants et relève agricole. Le projet avait également pour but d'outiller les conseillers et les conseillères agroalimentaires au sein des organismes de soutien territorial dans leurs démarches d'accompagnement à l'établissement d'aspirants agriculteurs, soit les Municipalités régionales de comtés (MRC), les agents de maillage de L'ARTERRE, les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), les Centres locaux de développement (CLD) et les Corporations de développement économique (CDE). Plus largement, ce projet visait à générer de nouvelles connaissances en lien avec les facteurs stratégiques de revitalisation des terres dans une perspective de développement territorial impliquant tous les acteurs de la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire.

Enfin, la coconstruction de scénarios de remise en culture dans le cadre du projet visait à dégager des opportunités innovantes et des outils de remise en exploitation des terres adaptées aux réalités et aux besoins spécifiques des territoires.

1.3.

L'ANGLE DE LA RECHERCHE

L'agriculture biologique comme moyen de revalorisation des terres agricoles sous-exploitées est une éventualité identifiée par quelques MRC dans leur PDZA. N'ayant pas fait l'objet de cultures à forte utilisation d'engrais et d'intrants chimiques depuis un certain temps, ces terres seraient rapidement certifiables. De plus, l'alimentation biologique est prisée des consommateurs qui sont de plus en plus soucieux de connaître la composition et la provenance des aliments qu'ils consomment alors que la production biologique fait partie de la vision de l'agriculture de demain portée par la nouvelle relève agricole.

D'une part, l'idée de mettre en place des projets de valorisation de terres sous-exploitées soulève l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire et d'autre part, leur potentiel pour la culture biologique semble prometteur pour la relève agricole. Dans les communautés plus dévitalisées, la question des terres sous-exploitées est d'abord perçue comme une conséquence de la dévitalisation économique, sociale et culturelle sur leur territoire. L'enjeu de la dévitalisation des petites communautés est donc au cœur de la question de la revalorisation des terres ce qui soulève plusieurs questions : Comment arriver à mettre en place un projet à caractère agricole qui pourrait répondre à l'enjeu de la dévitalisation des communautés? Comment utiliser ces terres afin de dynamiser les milieux? Plusieurs acteurs du développement territorial voient les terres sous-exploitées comme un potentiel de développement pour leur région et croient que leur utilisation par une relève agricole serait plus avantageuse en termes de retombés pour le milieu que leur exploitation via le développement d'une filière portée par des producteurs déjà établis dans la région. Même si le développement d'une filière, par exemple de petits fruits, fait partie des scénarios à expérimenter, l'angle priorisé est l'établissement de nouvelles fermes par une relève agricole dans le milieu. Il ne s'agit donc pas de savoir ce qui pourrait pousser sur ces terres, mais de connaître le potentiel de développement territorial que ces terres offrent.

En somme, le problème des friches n'est peut-être pas tant une question de potentiel de développement agricole qu'un symptôme de la dévitalisation des territoires. Autrement dit, l'enfrichement n'est pas un enjeu en soi, mais le symptôme qui rend visible, en l'inscrivant dans le paysage, une situation de dévitalisation beaucoup plus profonde. Il nous semble donc essentiel de

déplacer la focale en se concentrant non plus sur la revalorisation des friches, mais sur la limitation de l'enfrichement. L'enfrichement ne vient pas nécessairement de la pauvreté des terres, mais du fait qu'il n'y a plus de relève. La question des friches est donc finalement celle de la relève et attirer la relève agricole c'est avoir des territoires attractifs. La valorisation des friches passe donc fondamentalement par l'attractivité des territoires.

Ce projet de recherche avait donc pour ambition de faire voir aux propriétaires de fermes, aux acteurs territoriaux et aux intervenants du milieu agricole qu'il y a, dans les terres agricoles sous-exploitées, un potentiel de transfert non apparenté pour conjurer la fatalité de communautés considérées dévitalisées. Dans ce type de contexte, c'est bien là le premier travail d'un laboratoire vivant auprès des acteurs locaux : donner à voir le potentiel du territoire pour engager un travail de mise en valeur de ressources spécifiques. Pour autant, il ne s'agit pas non plus de nier la réalité et il faut être conscient des ressources disponibles localement (économiques, sociales, techniques, ...) pour effectuer ce travail de mise en valeur.

2. MÉTHODOLOGIE : LES LABORATOIRES OUVERTS VIVANTS, UNE APPROCHE DE RECHERCHE-ACTION

2.1. LES LIVINGS LABS : PRINCIPE ET DÉFINITION

L'approche living lab (LL) revendique de multiples origines allant des premières expérimentations de conception coopérative des technologies de l'information dans les années 70, à la recréation de maison en laboratoire pour observer le comportement des usagers en situations « réelles », en passant par les Digital Cities des années 90 (Ballon et Schuurman 2015). Mais c'est en Europe, à partir des années 2000, que se développe le mouvement des LL tel qu'on les connaît aujourd'hui. Dans un travail de bilan de 15 ans de pratiques et de 10 ans de travaux scientifiques depuis l'apparition des premiers laboratoires vivants, Ballon et Schuurman (2015) proposent cinq points clés pour définir les contours des LL :

- Implication active des usagers,
- Expérimentation en contexte réel (real life setting),

- Participation de plusieurs parties prenantes,
- Approche multi-méthodes,
- Cocréation.

Ces éléments sont au cœur de la définition établie par le European Network of Living Lab (EnoLL) : « Les Living Labs (LL) sont définis comme des écosystèmes d'innovation ouverte et centrée sur l'utilisateur, basés sur une approche systématique de 'cocréation utilisateur', intégrant des processus de recherche et d'innovation dans des communautés et des environnements réels. » (Robles et al. 2015 : 12).

Derrière cette définition théorique et le travail de coordination et d'harmonisation réalisé par l'EnoLL, la plupart des auteurs s'accordent à dire que la notion de LL reste floue et la réalité empirique très diversifiée. Cela est dû en partie à une relative jeunesse de cette approche, mais également au fait que la notion de LL est en perpétuel mouvement selon les milieux, les objets et les objectifs qu'on lui assigne. À l'origine, plutôt pensés pour faciliter le développement et la diffusion commerciale de nouvelles technologies en s'appuyant sur les connaissances et expériences des utilisateurs finaux, les LL sont rapidement remobilisés comme un modèle de gouvernance permettant d'impliquer les citoyens et d'encadrer la cocréation avec les développeurs, privés ou publics (Franz 2015). L'approche LL se diffuse alors dans une grande diversité de domaines. Elle est mobilisée évidemment par les entreprises pour faire émerger des innovations et favoriser leur appropriation (Westerlund et Leminen 2011) ; mais également dans le champ de la recherche scientifique pour faire sortir cette dernière de sa « tour d'ivoire » et favoriser le transfert de connaissance (van Geenhuizen 2013; Ark et Smyrl 2017) ; ou encore dans le champ de la démocratie pour favoriser la participation des citoyens à la vie de la cité (Eskelinen et al. 2015) ou au développement régional (Schaffers et Kulkki 2007; Klein et Pecqueur 2017). Dans cette dernière perspective, Janin et Pecqueur (2017) distinguent trois types de living lab, selon leur finalité et la place accordée aux usagers :

- Les LL de « diffusion technologique » dans lesquels les usagers testent, éprouvent et participent à l'amélioration d'une solution déjà donnée;
- Les LL « d'innovation technologique et thématique », où les usagers participent à définir la solution avec les autres parties prenantes et ;

- Les LL « d'innovation collective » dans lesquels les usagers peuvent participer à redéfinir le problème, la solution restant indéterminée a priori.

Pour ces auteurs, c'est le troisième type qui représente le modèle idéal pour faire des livings labs un outil de développement territorial. C'est en conséquence ce modèle que nous avons pris pour base de référence dans la construction de notre dispositif de recherche-action.

Dans cette conception très intégrative des LL, la production de connaissances repose sur le principe que la connaissance est de nature multiple et que l'innovation naît essentiellement de la rencontre entre différents types de savoir. Ce principe a été conceptualisé notamment par Carayannis et Campbell (2009) à travers le concept de "quadruple hélice". Ces auteurs reprennent le modèle originel de la triple hélice montrant que la connaissance et l'innovation résultent du croisement entre la recherche fondamentale produite essentiellement dans les universités, la recherche et développement propre aux entreprises, et un système public soutenant la connaissance et l'innovation à toutes les échelles. Carayannis et Campbell ajoutent la nécessité de considérer le grand public, avec sa culture, ses valeurs et ses modes de vie. On rejoint ici directement les travaux de Von Hippel, fondateur pour les livings labs (Ballon et Schurman, 2016), dans lesquels les connaissances des usagers sont reconnues comme un savoir à part entière et même central pour développer des innovations pertinentes pour le public visé.

Pour Carayannis et Campbell, cette reconnaissance de la pluralité des savoirs et l'importance de leur croisement soulève la question de la « démocratie du savoir ». Quels statuts ont les différents types de producteurs de connaissances (état, entreprises, chercheurs, usagers) réunis dans un processus de cocréation ? Sont-ils tous égaux ? Ont-ils tous le même pouvoir de contribution et de décision sur l'opérationnalisation des savoirs produits ? Cette question se pose peu dans les LL de « diffusion technologique » où le rôle des usagers est circonscrit au test de produit. À l'inverse les conceptions donnant le plus de place au public, non plus seulement « centré sur les usagers », mais « porté par les usagers » (Dubé et al., 2014), peuvent avoir tendance à privilégier fortement les savoirs d'usages et reléguer au second plan les autres types de savoir, et notamment la recherche universitaire plus fondamentale pouvant être perçue comme trop éloignée des préoccupations des usagers. Toutefois, la tendance des LL est d'évoluer vers une « troisième

génération » donnant une place centrale à la collaboration entre toutes les parties prenantes de la quadruple hélice dans une logique de gouvernance représentative.

“A living lab is a sociotechnical platform with shared resources, collaboration framework and real-life context, which organizes its stakeholders into an innovation ecosystem that relies on representative governance, open-standards, and diverse activities and methods to gather, create, communicate, and deliver new knowledge, validated solutions, professional development, and social impact.”

(Habib, Westerlund et Leminen 2015 : 17)

2.2. LES LOV MIS EN PLACE PAR LE CISA : DES LABORATOIRES À LA FOIS OUVERTS ET VIVANTS

Au départ, le projet de recherche-action visait l'accompagnement d'une démarche d'innovation sociale par la réalisation de **quatre laboratoires ouverts vivants (LOV)** dans autant de territoires que sont : la MRC de La Mitis, Les Basques et de Témiscouata dans la région du Bas-Saint-Laurent que dans la MRC d'Arthabaska dans la région du Centre-du-Québec.

Un **cinquième laboratoire s'est ajouté** au projet de recherche-action, soit celui de « Ferme innovante », dans la municipalité de Saint-Adrien dans la région de l'Estrie, en partenariat avec *Projet 1606*, une entreprise de développement immobilier à impact social localisé dans la communauté.

La notion de « **laboratoire** » réfère à la réalisation du projet *avec* et *par* les usagers dans un contexte réel, et par la mise en œuvre d'une démarche de réflexivité soutenue dans un contexte « contrôlé ». Les acteurs sont appelés à poursuivre leur projet de façon autonome après le déroulement de la démarche de recherche-action. Les acteurs engagés dans le processus sont appelés à s'interroger sur les connaissances « en train de se construire », et ce, en temps réel. La **figure 1** illustre comment les apprentissages se coconstruisent dans un LOV, soit par des boucles de rétroaction en continu au sein du laboratoire ouvert. Cette démarche de rétroaction en boucles se fait au fur et à mesure que le projet avance.

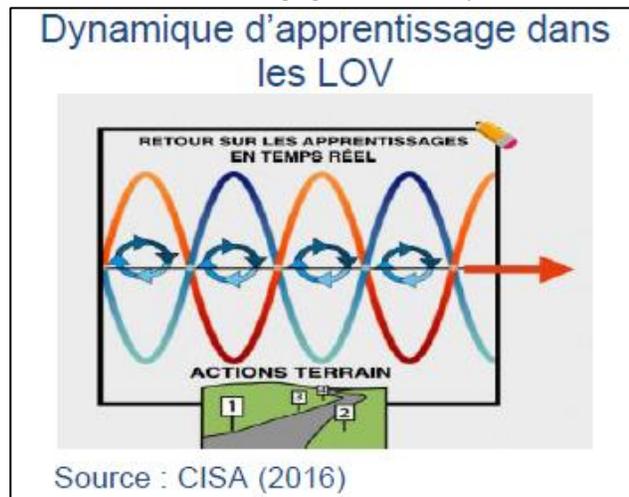


FIGURE 1

La notion d'« **ouverture** » signifie que les acteurs vont et viennent selon les besoins en relation avec l'évolution du projet. Les chercheurs, les municipalités, les groupes conseils, les citoyens, les producteurs agricoles, les transformateurs, les regroupements, les organismes d'accompagnement, etc., peuvent être mobilisés selon la pertinence et l'état d'avancement du projet. Ainsi, des acteurs peuvent s'ajouter en cours de processus et d'autres se retirer. L'ouverture réfère également à la possibilité de remettre en question les perceptions, certains choix et orientations ou encore des manières de faire. Il va sans dire que le projet de laboratoire ouvert vivant est flexible et ajusté aux réalités changeantes.

Le laboratoire est « **vivant** » parce que les compétences, les savoirs et les savoir-faire de ceux qui vivent dans un territoire d'appartenance contribuent à construire leurs solutions. C'est aussi parce que chacun possède une partie de la réponse que la coconstruction de solutions apparaît adaptée afin d'apporter des réponses à des enjeux sociétaux partagés. Finalement, le laboratoire est vivant parce que ceux qui sont impliqués sont les mêmes qui feront vivre le projet après sa mise en œuvre.

2.3. LA GOUVERNANCE DU PROJET

Dans la perspective d'une gouvernance reposant sur le modèle de la quadruple hélice évoquée précédemment, la mise en place de gouvernances représentatives des différentes parties prenantes pour chacun des LOV, a été un enjeu important du projet de recherche-action. Il s'agissait de favoriser l'appropriation du projet par chacune des catégories d'acteurs sans que cette appropriation soit excluante pour les autres.

La principale difficulté constatée repose sur le fait que la culture de la collaboration et de la gouvernance n'est pas intégrée pour la plupart des acteurs participants aux LOV. Voici quelques constats qui témoignent de ce défi de collaboration et de gouvernance :

- Les usagers n'ont pas l'habitude qu'on les mette en position d'égalité avec les chercheurs et les élus.
- Les élus n'ont pas l'habitude de faire participer directement les usagers à leurs décisions.
- Les chercheurs n'ont pas l'habitude de prendre une posture engagée qui aille au-delà du constat.
- Ayant déjà à composer avec de nombreuses contraintes politiques et réglementaires, les producteurs agricoles craignaient de se faire imposer des actions à réaliser par les acteurs politiques et les intervenants participants au LOV.
- Les entrepreneurs agricoles ont peu de temps à consacrer dans le projet puisqu'ils mettent déjà beaucoup de temps dans leur entreprise.
- Tous les acteurs n'ont pas l'habitude de collaborer sans que le projet n'appartienne à personne.

En somme, il est apparu important de ne pas sous-estimer cette phase de construction et d'explicitation de la gouvernance qui n'a rien d'évident pour la plupart des acteurs.

Une fois ces constats réalisés, une structure de gouvernance plus claire et adaptée a été proposée. Une structure de gouvernance formelle a été coconstruite et représentée par un outil visuel afin de faciliter sa compréhension par les acteurs (se référer à la figure 2). Elle peut sembler aller à l'encontre de la souplesse et de l'agilité que demande un processus d'innovation en mode « living

lab ». Toutefois, nos expériences sur différents territoires dévitalisés ont montré que c'est un passage nécessaire pour faciliter la compréhension du projet et donc l'implication de toutes les catégories de parties prenantes. Dans ce type de contexte, ce modèle de gouvernance peut être vu comme une étape de transition permettant à chacun de se saisir du dispositif pour évoluer ensuite collectivement vers des formes de cogestion plus souples favorisant d'autant le croisement des différents types de connaissances détenues par les acteurs.

Pour chaque banc d'essai LOV, une approche de mixité des acteurs a été mise en pratique. Les techniques d'animation choisies réfèrent principalement à la mobilisation.

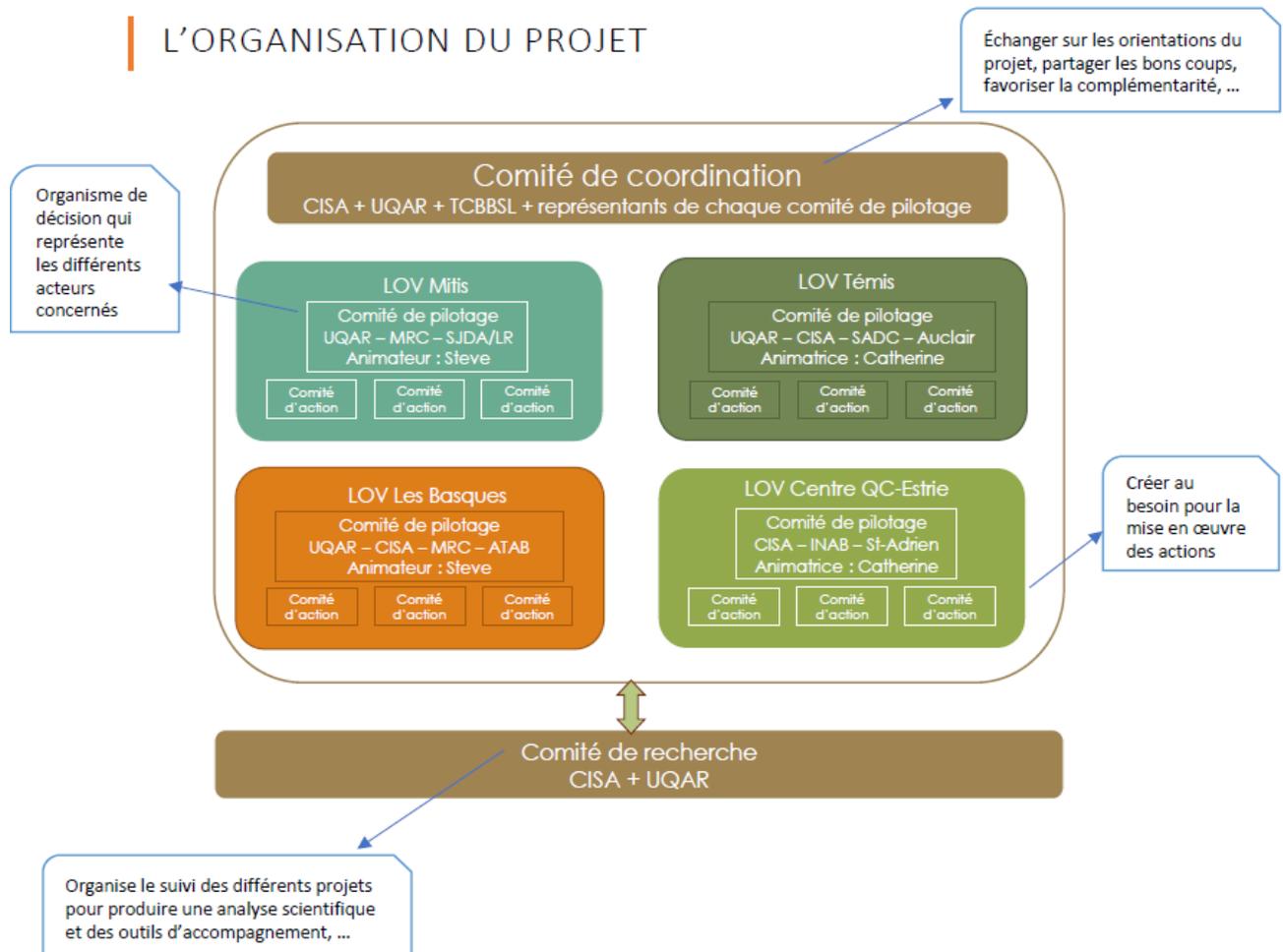


FIGURE 2

2.4. LA COLLECTE DE DONNÉES

Dans la posture de recherche-action adoptée, une source de données précieuse provient de l'observation participante. Dans cette posture, les chercheurs sont pleinement immergés dans le milieu qu'ils étudient et par le fait qu'ils contribuent eux-mêmes au développement de ce milieu par leur accompagnement au processus d'innovation sociale. Cela permet un accès privilégié à certains espaces de discussion facilité par une relation de confiance autrement impossible à développer dans une posture de recherche plus classique. Le simple fait d'organiser les rencontres avec les acteurs des LOV dans leur milieu visait d'abord à faciliter la participation de la communauté, mais permettait également aux chercheurs de saisir très concrètement les dynamiques du milieu.

Les chercheurs ont pu colliger de grandes quantités de données qualitatives, au plus proche des discours et des pratiques des acteurs. Toutefois, il ne s'agit pas d'être totalement immergé dans le terrain d'enquête au point d'adopter uniquement le point de vue des acteurs. La posture d'observation participante propre à la recherche-action implique de pouvoir reprendre de la distance par rapport aux acteurs et à l'action. Il s'agit plus précisément de pouvoir faire des allers-retours réguliers entre l'immersion dans l'action et la prise de distance nécessaire à l'analyse. Pour cela, nous avons mis en place plusieurs dispositifs de contrôle :

- Les ateliers de cocréation avec les parties prenantes étaient systématiquement menés en binôme avec un animateur et un observateur plus distant, concentré sur la prise de notes;
- La plupart des rencontres étaient menées par une partie seulement de l'équipe de chercheurs. L'autre partie n'ayant pas participé pouvait alors apporter un regard plus distant et critique lors des réunions de travail pour faire le point, dans un processus de réflexivité continue;
- Les rencontres de travail avec les parties prenantes des LOV ont fait l'objet d'un compte rendu, dans certains cas standardisés, permettant de documenter le processus en train de se faire.

Ces données issues de l'observation participante ont été complétées par des analyses documentaires (données statistiques, PDZA, littérature grise et scientifique sur les friches, etc.) pour décrire les dynamiques des territoires et des communautés impliquées dans les LOV d'un point de vue plus factuel.

3. PRÉSENTATION DES TERRAINS DE RECHERCHE

Dans le cadre de ce projet de recherche, le CISA c'est associé avec l'Université du Québec à Rimouski pour son expertise en développement régional. Le centre souhaitait bénéficier cette expertise afin d'établir de bons liens dans les divers milieux du Bas-Saint-Laurent. Comme les friches et les terres sous-exploitées dans cette région sont nombreuses, que certaines MRC ont été les premières à mettre en place des PDZA, il était souhaitable de pouvoir expérimenter ce projet de recherche avec les acteurs de cette région qui ont un fort intérêt pour la question. Finalement, le Centre-du-Québec est l'espace premier de recherche qui démontrait un besoin d'intervention sur la question des terres sous-exploitées ou en friche.

3.1. LE CENTRE-DU-QUÉBEC : LA MRC D'ARTHABASKA

3.1.1. La production agricole

Sur le plan économique, l'agriculture est très importante au Centre-du-Québec. En effet, le PIB de la région la classe troisième derrière la Montérégie et Chaudière-Appalaches (PDZA MRC Arthabaska, 2016). « L'agriculture occupe 11 % de l'industrie des biens et services. Cela constitue 4,95 % du PIB total du Centre-du-Québec » (PDZA, MRC Arthabaska, 2016, p. 52). Au Centre-du-Québec, on constate qu'immédiatement après le secteur de la fabrication, c'est l'agriculture qui génère le plus d'emplois avec 20 % de l'industrie des biens (PDZA, MRC Arthabaska, 2016).

3.1.2. Les terres en friche

Au Centre-du-Québec, les terres en friche ou sous-exploitées sont perçues comme un potentiel pour la diversification de cultures chez des propriétaires déjà établis et dans certains cas, une opportunité d'établissement pour une relève agricole. Trois types de terres sous-utilisées sont identifiées: la friche composée d'un boisé de faible valeur ou dégradé, le lot vacant et les terres

non assurées par le programme d'assurance récolte de la Financière agricole du Québec (PDZA MRC Arthabaska, 2016). D'une part, il faut savoir qu'en 2004, un moratoire a été mis en place par le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) afin de superviser l'implantation de nouvelles cultures sur l'ensemble des territoires touchant au bassin versant de rivières dégradées du territoire de la MRC d'Arthabaska. Cela fait en sorte que les producteurs ne peuvent augmenter leur superficie de production au-delà de leur superficie la plus grande enregistrée entre 1990 et 2004 (PDZA MRC Arthabaska, 2016). Il leur incombe de valider leur historique de production et de voir s'ils peuvent, dans une démarche personnelle, d'agrandir leurs superficies de production dans des zones de leurs propriétés dites sous-exploitées. On comprend que la lourdeur de cette démarche est dissuasive pour bien des producteurs. D'autre part, pour les aspirants à l'établissement, il n'existe pas de portrait statistique ou réel des terres sous exploitées ou en friche à jour et disponible, ce qui n'incite pas les aspirants à les chercher. En effet, la recommandation émise, dans le cadre du PDZA de la MRC d'Arthabaska, est qu'il faille une étude plus approfondie de ces terres disponibles et de connaître leur réel potentiel agronomique afin de connaître leur rentabilité. Cet outil permettrait aux municipalités de développer à partir de ce répertoire, ce qui est disponible à des fins d'attractivité pour la relève agricole. C'est là une des raisons qui a motivé le CISA à mettre en place un tel projet.

3.2. LE BAS-SAINT-LAURENT : LES MRC DE LA MITIS, LES BASQUES ET DE TÉMISCOUATA

3.2.1. Les friches dans le Bas-Saint-Laurent

Les trois terrains faisant l'objet chacun d'un LOV au Bas-Saint-Laurent se trouvent dans le haut-pays de la MRC La Mitis (à l'Est de la région administrative), dans le secteur du JAL de la MRC de Témiscouata (au sud) et dans la MRC Les Basques (au centre).

En 2009, l'étude de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées (rapport cité par Cyr Arsenault, 2009) du Bas-Saint-Laurent estimait que les friches représentaient plus de 22 000 ha, dont plus de 10 000 à des stades trop avancés pour envisager une remise en culture. Une étude réalisée pour le compte du MAPAQ a pu confirmer qu'au moins 7844 hectares de terres étaient dévalorisés en 2014 dans l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, sans égard au degré d'enfrichement et

à la qualité des terres, et que les MRC qui en comptaient le plus en termes bruts étaient, par ordre décroissant, Les Basques (19% du total), La Mitis (18,2%) et Témiscouata (15,6%). Le phénomène n'est pas nouveau et s'inscrit plus largement dans un processus de déprise agricole. Déjà, dans les années 1930, le ministère des forêts estimait qu'environ 150 000 hectares avaient été défrichés et cultivés pour être finalement laissés à l'abandon (Stanek, 1988). Une large partie de ces terres étaient probablement peu propices à l'agriculture, au moins avec les techniques de l'époque, mais la pression des grandes compagnies forestières et les appels d'Esdras Minville à une colonisation plus agroforestière qu'agricole ont également contribué à l'abandon de ces terres (Stanek, 1988). Intégration de l'agriculture dans l'économie capitaliste, spécialisation de l'agriculture qui engendre un agrandissement de la taille des fermes et une diminution de leur nombre, modernisation technique qui demande des investissements majeurs, appel de la forêt supposée plus rentable, appel de la ville supposée plus confortable... l'histoire est bien connue et vécue directement par les communautés de nos laboratoires vivants. Ainsi les surfaces cultivées dans le Bas-Saint-Laurent passent de 184 000 ha en 1951 à 137 000 ha en 1986 et les exploitations agricoles dégringolent de 12 132 à 2 265 dans le même temps (Jean, 1988). Le nombre d'entreprises agricoles est toujours en baisse aujourd'hui (2075 en 2010, et 1897 en 2017 selon les données du MAPAQ) et la région serait à risque de perdre encore le tiers de ses exploitations agricoles (31,5%) selon les données des fiches d'enregistrement de 2010, résultats confirmés par les renseignements mis à jour en 2017 par le MAPAQ. Les MRC Les Basques et La Mitis présentent les situations les plus difficiles au Bas-Saint-Laurent, soit un risque de perdre respectivement 37,8% et 35,5% de leurs fermes. La MRC de Témiscouata est également à risque avec une perte potentielle d'environ le tiers de ses exploitations agricoles (32%).

Rappelons tout de même que malgré ce portrait de repli continu de l'agriculture, cette dernière reste une source de richesse considérable. Le secteur bioalimentaire représentait en 2017 11% du PIB régional et 23 % des emplois (portrait régional MAPAQ BSL, 2017).

Aujourd'hui, selon les données du MAPAQ régional, les presque 8000 hectares de friches représentent seulement 1,2% de la zone agricole du Bas-Saint-Laurent. Mais ces chiffres sont trompeurs. Ils fournissent une photo, à un temps donné, de l'état d'enfrichement du territoire,

mais ne montrent pas la dynamique d'enfrichement du territoire qui est potentiellement beaucoup plus vaste. Ils ne prennent pas en compte les friches qui ont été reboisées et sont donc devenues des zones forestières dans le temps. Selon l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent « de 1999 à 2003, 2510 hectares de friche ont été autorisés au reboisement sur une superficie demandée de 3368 hectares », soit environ 500 hectares par année.

Bruno Jean (1988) nous montre déjà que ces terres abandonnées ne sont pas de mauvaise qualité et ce qui est confirmé aujourd'hui encore avec les données du MAPAQ. Parmi les huit MRC du Bas-Saint-Laurent, c'est dans La Mitis qu'on a observé la plus grande quantité de sols agricoles inutilisés à potentiel très élevé (341 ha), dans Les Basques qu'on a relevé la plus forte présence de terres agricoles dévalorisées (TAD) à potentiel élevé (1041 ha) et au Témiscouata qu'on a repéré la superficie totale de TAD à potentiel moyen la plus importante (835 ha). Pour ces trois meilleures catégories de sols agricoles non exploités, la MRC Les Basques remporte la palme avec 1365 ha disponibles, suivie de près par la MRC La Mitis (1304 ha) et par la MRC de Témiscouata (1152 ha). Ces données confirment un potentiel de production réel pour une part non négligeable de terres agricoles non cultivées ou sous-exploitées. Les friches peuvent alors être conçues comme une ressource spécifique à reconstruire.

3.2.2. Des milieux d'études considérés dévitalisés

On sait que l'enfrichement du territoire est bien souvent le symptôme d'une dévitalisation plus générale de tout un milieu. Cela se confirme dans les trois MRC à l'étude qui se retrouvent dans le dernier quartile du classement provincial de l'indice de vitalité économique, respectivement aux 88e, 91e et 99e rangs (sur 104). La dévitalisation peut s'observer selon de multiples paramètres; nous retiendrons ici quelques indicateurs de nature économique, démographique, sociale et agricole. Les statistiques disponibles ne nous permettent généralement pas de spécifier l'information jusqu'au palier municipal puisqu'elles se trouvent le plus souvent agrégées au niveau de la MRC. Néanmoins, le portrait est assez révélateur de la situation au sein de ces trois territoires.

Les municipalités qui participent aux laboratoires vivants affichent toutes des indices de vitalité économique négatifs (oscillant entre -5 et -13) et figurent parmi les municipalités les plus dévitalisées de leurs MRC respectives et du Bas-Saint-Laurent. Les inégalités économiques et sociales y sont importantes comme le révèlent, par exemple, le revenu d'emploi médian et le taux de diplomation. Dans ces trois MRC, le revenu d'emploi médian des 25-64 ans est inférieur à celui de la région bas-laurentienne (36 558 \$), qui demeure parmi les plus bas de toutes les régions québécoises. Quant à lui, le taux de non-diplômés au Bas-Saint-Laurent est le plus élevé dans les trois MRC où se déroulent nos laboratoires vivants, soit plus du quart dans les MRC de Témiscouata (28,5%) et Les Basques (26%) et un peu moins du quart dans celle de La Mitis (23,7%), alors que cette situation correspond à 19% de la population bas-laurentienne. En corollaire, ces trois MRC sont celles où le taux de diplômés collégiaux et universitaires est le plus faible.

Dans les trois territoires municipaux des LOV du Bas-Saint-Laurent, les municipalités ont subi un repli démographique majeur au cours des cinquante dernières années, mais la chute a été plus radicale dans le haut-pays de la MRC La Mitis (-65,2% de population de 1968 à 2018). Bref, sur tous les plans, les trois MRC où le projet de recherche a été déployé apparaissent les plus désavantagées de la région bas-laurentienne sur l'ensemble des paramètres présentés ici. Ces éléments sont essentiels à comprendre pour intervenir dans ce type de contextes territoriaux. Les éléments caractéristiques de la dévitalisation présentés ici font état du peu de ressources (humaines, intellectuelles, économiques...) présentes sur le territoire pour engager un travail de coconstruction et d'activation de ressources spécifiques. Plus encore, le processus de dévitalisation ne se résume pas à une baisse de la démographie, de l'activité économique et agricole ou du nombre de services. C'est aussi la capacité d'un milieu à se mobiliser, à se prendre en main, à rêver collectivement d'un futur meilleur qui s'estompe.

Ces deux portraits généraux des territoires d'étude font ressortir des différences notables quant à la place des friches et la problématique soulevée autour de celles-ci.

Face à ce portrait général, une question s'impose : en quoi les friches ou les terres sous-exploitées posent-elles problèmes et pourquoi vouloir nécessairement les revaloriser? Dans la littérature scientifique et technique, on insiste beaucoup sur le fait que les friches sont un « gaspillage de

ressource » (Voulligny et Gariépy, Rapport AAC, 2008) et on cherche à qualifier leur potentiel de production (MAPAQ-TCBBSL, rapport 2014). Le problème serait-il donc d'ordre productif, lié à une volonté de développement de l'espace agricole cultivé? Pourtant, dans le Bas-Saint-Laurent, seulement la moitié de la zone agricole établie par la Loi sur la protection des activités agricoles (LPTAA) est cultivée et les friches ne représentent qu'environ 1% de cette zone. Y a-t-il vraiment un enjeu de trouver des terres disponibles pour l'agriculture?

4. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

4.1. CONSTAT PRINCIPAL

Au fil de la recherche, tant les chercheurs que les acteurs des LOV s'entendaient sur ce constat : les friches sont le symptôme et non la cause de la dévitalisation sociale et économique de leur communauté. En d'autres mots, l'enfrichement n'est pas l'enjeu, mais le symptôme qui rend visible une dévitalisation sociale, enjeu partagé par de nombreuses régions au Québec. Les friches sont donc une opportunité plutôt qu'une contrainte à l'exploitation économique. Donc, nous devons passer d'une approche d'exploitation des terres à une autre approche de vitalisation des terres. Ainsi, l'enjeu devient social : attractivité du territoire, établissement de la relève et diversification des activités agricoles. Cela suppose de travailler sur des modèles novateurs d'établissement en plaçant la relève agricole non apparentée au centre de l'attention.

4.2. CONSTATS GÉNÉRAUX

Cette partie relève les constats généraux en réponse à l'objectif général de la recherche-action. Nous avons dégagé quatre grands constats qui correspondent à autant d'enjeux à considérer et qui sont susceptibles de nous guider dans les recherches qui suivront.

4.2.1. Constat 1 : Création de valeurs en fonction d'un modèle économique en transition

Un facteur et une condition à la vitalisation des terres découlent d'une évaluation des terres en référence au seul critère de productivité économique. Dans la démarche de recherche-action, il est apparu essentiel de déplacer la focale en se concentrant non plus sur la revalorisation des friches, mais sur les représentations et les significations que ces terres en friche portent et transportent aux vues des acteurs locaux.

Le défi des friches n'est pas une question de potentiel de développement agricole ou de productivité économique. « Les entrevues menées permettent d'affirmer qu'il est plus facile de redonner une valeur agricole aux friches situées dans les régions éloignées que celles en zones périurbaines. » (Vouliny et Gariépy, 2008, p 49). Cela s'expliquerait par le fait que les propriétaires de friches sont majoritairement des agriculteurs (par rapport aux zones périurbaines où les propriétaires semblent être plutôt des non-agriculteurs qui ont hérité d'une terre) et donc plus en lien avec les conseillers du MAPAQ susceptibles de les aider à valoriser leurs terres sous-exploitées. Toutefois, cela ne prend pas en compte la dynamique de dévitalisation de ces régions éloignées et le fait qu'il n'y a pas de relève ou de candidats à l'établissement susceptibles de reprendre les terres délaissées.

Des données confirment un potentiel de production réel pour une part non négligeable de terres agricoles non cultivées ou sous-exploitées. En effet, selon le MAPAQ, parmi les huit MRC de la région du Bas-Saint-Laurent, c'est dans La Mitis qu'on a observé la plus grande quantité de sols agricoles inutilisés à potentiel très élevé (341 ha), dans la MRC Les Basques, on a relevé la plus forte présence de terres agricoles dévalorisées (TAD) à potentiel élevé (1041 ha) et dans la MRC de Témiscouata, on a repéré la superficie totale de TAD à potentiel moyen la plus importante (835 ha). Pour ces trois meilleures catégories de sols agricoles non exploités, la MRC Les Basques remporte la palme avec 1 365 ha disponibles, suivie de près par la MRC La Mitis (1 304 ha) et par la MRC de Témiscouata (1 152 ha). Rappelons que ces trois MRC font partie des LOV conduits dans la présente recherche.

L'analyse se pose autrement dans la région du Centre-du-Québec, là où un LOV est expérimenté. La valeur monétaire de la terre agricole y est plus importante (8 214 \$/ha). Dans la région du Bas-Saint-Laurent, la terre agricole a une faible valeur marchande (2 762 \$/ha) (Cyr Arsenault, 2015, p. 9). Les motivations d'abandon et de revalorisation de la terre seront donc relativement différentes pour les propriétaires de ces deux régions. La terre est vue comme un bien recherché, voire un bien de spéculation. En conséquence, les logiques d'accaparement des terres par des spéculateurs, nationaux ou étrangers, lorsqu'elles sont abandonnées ou susceptibles de le devenir

faute de repreneurs, sont très différentes selon les territoires. Si cette dynamique suscite des craintes légitimes dans le Centre-du-Québec, le Bas-Saint-Laurent est peu concerné (Cyr Arsenault, 2015, p. 9). Le secteur forestier est une « menace » plus grande dans le Bas-Saint-Laurent que les promoteurs immobiliers ou les intégrateurs. Différents conseillers agricoles des MRC du Bas-Saint-Laurent nous ont confirmé ce fait.

Dans cette perspective, le reboisement, qui semble être encore la principale avenue de revalorisation, n'est pas adaptée, car elle ne permet pas de ramener des familles en région, ne génère pas nécessairement d'emplois locaux de qualité ni de retombées économiques importantes pour les communautés locales. Bien que le reboisement fait par des industriels est la principale voie de revalorisation depuis plusieurs décennies, elle ne répond qu'à une partie du problème dans la mesure où elle traite le symptôme (les friches), mais pas l'origine du problème (la dévitalisation). En ce sens, l'agriculture intensive n'est pas une solution non plus, car elle traite également le symptôme et non la cause. Ainsi, l'exploitation intensive de la terre fondée sur une vision exclusivement économique (grandes cultures, spécialisées et intensives en intrants chimiques) est inappropriée pour assurer une revitalisation sociale et assurer la pérennité des communautés rurales des régions « dites » éloignées. Ce modèle conduit plutôt au démantèlement des fermes en réponse à une logique de compétitivité économique intense.

4.2.2. Constat 2 : Reconstruire la vision de la terre comme une composante de la biodiversité

Les friches peuvent alors être conçues comme une ressource spécifique à reconstruire en référence à sa valeur sociale et de pérennité de la vie des communautés. Cette orientation est en droite ligne avec la position de l'économiste hongrois, Karl Polanyi (1944) pour qui la terre ne peut être considérée comme une marchandise. Pour durer, la terre doit être mise à l'abri de la spéculation et être envisagée dans sa dimension sociale et patrimoniale.

L'enjeu de la pérennité des territoires invite alors à revoir la notion de friche, lorsqu'exclusivement associée à la productivité économique. On veut la rendre productive comme elle était par le passé. Une connexion de la friche en lien avec les dimensions du développement durable et de la biodiversité permettrait d'entrevoir d'autres modalités de mise en valeur en ajoutant les dimensions patrimoniales, écologiques et sociales. « L'objectif n'est pas nécessairement de

défricher, mais de revaloriser » (Cyr Arsenault, 2015, p. 8) en prenant en compte toutes les formes de valorisation potentielles.

Un référentiel de la friche fondé sur la biodiversité et, par ricochet, sur l'enrichissement social donnerait alors un sens à la mobilisation. En réalité, l'enfrichement rend visible une dévitalisation sociale qui résulte d'une définition normative de la terre qui doit être productive économiquement.

4.2.3. Constat 3 : Les aspirants à un projet de vie agricole changent le modèle

Un modèle « alternatif » semble émerger chez la relève agricole. Produire des aliments diversifiés à petite échelle, vendre en circuits courts et sur un canal numérique sont quelques motivations qui fondent leur choix de formation. Pour documenter cette approche dite « alternative », le CISA a réalisé une recherche auprès d'étudiants en agriculture ainsi que de relèves établies. Cette recherche combinant à la fois un sondage et une enquête qualitative qui avaient pour but de comprendre les intérêts et les motivations de la relève à établir un projet de vie agricole. Un questionnaire fut distribué par dix-neuf institutions d'enseignement au Québec offrant une formation en agriculture. Les étudiants invités à répondre étaient ceux qui envisageaient un projet de vie agricole hors cadre familial ou « non apparenté ». Des 142 répondants, une majorité ne provenait pas de milieu agricole (77 %) avant d'entreprendre une formation en agriculture. La majorité disposait d'une expérience d'au moins une année en agriculture (86 %) alors que les deux tiers détenaient, soit une formation universitaire (27,3 %) ou encore une formation collégiale terminée (38,8 %). Cela pourrait expliquer leur âge plus élevé comparé aux étudiants collégiaux d'autres disciplines. Leur approche est principalement écologique, leur projet est souvent collectif, ils préconisent des relations commerciales de proximité, alors que leurs plus grandes aspirations sont l'autonomie et l'accomplissement.

Lors des entretiens avec les aspirants agriculteurs, nous avons constaté à travers les différents aspects de leur projet agricole, une vision de l'agriculture qui leur est propre. Ils souhaitent faire une production locale, afin de permettre aux consommateurs de connaître la provenance de leurs aliments, mais également, de pouvoir créer un lien avec eux. Ils souhaitent également produire

des aliments sains de manière biologique afin de réduire l'impact sur l'environnement. Puisque les nouvelles pratiques agricoles écologiques ont fait leurs preuves de manière efficace, les répondants veulent s'affranchir du modèle agricole conventionnel. Les participants rencontrés produisent principalement des légumes et des fruits, mais certains se diversifient avec une petite production animale qui correspond à leur mode de vie. Malgré qu'ils fassent principalement leur mise en marché par la vente de panier biologique et les marchés publics, ils diversifient leur stratégie de vente par la restauration, les épiceries spécialisées, l'autocueillette, les kiosques à la ferme et l'agrotourisme afin d'assurer et d'augmenter leur revenu. Les aspirants nous parlent de leur intérêt de mettre en place un projet collectif pour la possibilité que ce modèle offre quant à la répartition de la charge de travail, financière et de la charge mentale et dans certains cas, pour pallier l'absence familiale. Les établis quant à eux, soulèvent les difficultés relationnelles qu'implique un projet dans le collectif. Les modes alternatifs d'accès à la terre envisagés par les aspirants sont principalement l'incubation agricole et la location avec promesse d'achat. La simple location semble restrictive pour certaines productions, comme la production fruitière. L'acquisition d'une terre est la principale manière pour les établis d'avoir réalisé leur projet. Même si plusieurs soulignent le fait qu'il est dommage que la terre soit un bien spéculatif, l'acquisition leur permet une liberté d'action et une garantie de bien. Pour avoir accès à la terre, la plupart diversifient les méthodes de financement (prêt, programme gouvernemental, économies personnelles, etc.). Toutefois, la réalisation du plan d'affaires semble un réel défi pour certains aspirants.

En conséquence, sous certaines conditions, les terres sous-exploitées pourraient devenir des opportunités pour les aspirants non apparentés à la recherche d'une terre pour s'établir selon un modèle alternatif qui repose sur la biodiversité. Une condition première pour favoriser l'établissement de cette relève agricole reposerait alors sur la capacité des communautés locales à se constituer en communauté accueillante. Une communauté accueillante en est une qui s'organise pour mettre en valeur ses ressources spécifiques et pour le faire savoir auprès des aspirants. Cela implique d'aborder les terres sous-exploitées comme une opportunité d'accueil de nouveaux résidents.

4.3. RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

La prochaine section présente les résultats au regard des objectifs spécifiques de la recherche-action et des scénarios novateurs visant la remise en exploitation des terres dévitalisées identifiées par les acteurs des quatre LOV. Les trois premiers objectifs sont traités ensemble selon la structure suivante : a) description du scénario, b) orientations adoptées découlant de la démarche de coconstruction incluant les objectifs et les porteurs de scénario, et c) les résultats en regard des objectifs.

Scénario 1 : Projet de territoire - Municipalités La Rédemption et Sainte-Jeanne-d'Arc (MRC La Mitis)

Le LOV est impulsé par deux conseillers au développement rural et un conseiller au développement agricole travaillant à la MRC de La Mitis et structuré autour de deux municipalités du haut pays de La Mitis : Sainte-Jeanne-d'Arc et La Rédemption.

Dans le processus de cocréation, la technique de recherche utilisée est le « jeu de territoire » de Lardon, Angeon, Leblanc et Trognon (2008) permettant de faire un diagnostic territorial coconstruit. Trois rencontres se sont déroulées pour coconstruire le portrait de leur communauté, poser un diagnostic territorialisé et se donner une direction de projet de territoire.

Après la tenue de trois ateliers de cocréation, le constat principal est la difficulté à mobiliser les populations et à construire un projet structurant et rassembleur. La dévitalisation est particulièrement prononcée dans ce territoire (e.g. diminution et vieillissement de la population, perte de commerces et services, faible littératie) et suscite une démobilitation qui se traduit par un discours qui remet en cause l'avenir même de la communauté. L'agriculture n'apparaît plus comme un secteur porteur d'avenir et la constitution d'une relève agricole est difficile à envisager par des acteurs des deux communautés. Ils perçoivent peu ou pas les terres comme un potentiel d'attractivité. Les approches « classiques » d'innovation et de cocréation reposant sur la mobilisation des forces et de la dynamique endogène des communautés ne sont alors pas adaptées dans ces milieux qui exigent une posture d'accompagnement plus proactive avec un suivi serré.

Orientations adoptées à la suite des ateliers de cocréation

Le scénario coconstruit est la tenue d'un Forum sur les initiatives agroalimentaires du Bas-Saint-Laurent et l'organisation de panels d'échanges portant sur trois enjeux : a) l'accès à la terre, b) la mise en marché, et c) les liens entre les individus récemment établis et les membres de leur communauté (intégration avec la communauté).

L'objectif principal souhaité du Forum « Cultivons notre région » était d'accompagner les communautés locales pour les remobiliser en lien avec le potentiel du secteur agroalimentaire comme moteur de développement pour leur territoire. Plus précisément, ce Forum se voulait une occasion pour :

- Créer des espaces de rencontres et d'échanges parmi les membres de la communauté et des acteurs extérieurs (étudiants, agriculteurs, professionnels...);
- Montrer que le secteur agricole peut être porteur d'avenir;
- Inspirer des projets à partir d'exemples d'initiatives innovantes dont l'expérimentation s'est avérée viable (kiosques).

Cet événement a été combiné avec la tenue d'un séjour exploratoire « Place aux jeunes » dans la MRC à travers lequel 17 étudiants au programme Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA) du Cégep de Victoriaville ont été mobilisés en autobus de Victoriaville à la MRC La Mitis. Ces étudiants ont échangé avec des propriétaires de terres agricoles en dévitalisation ou sous-exploitées, des producteurs agricoles, des représentants du Cégep de La Pocatière ainsi que du Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis. Les participants se sont rencontrés et ont échangé autour d'une quinzaine de kiosques mettant en valeur des filières et des modes de production adaptés au territoire. Les initiatives présentées sur les kiosques faisaient écho à celles présentées dans la trousse de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent préparée par le responsable du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Les thèmes traités furent diversifiés : filières agricoles, notamment le lin, en passant par les produits forestiers non ligneux (PFNL), le maraîchage diversifié, les modalités de certification biologique, le modèle coopératif, etc. Les kiosques étaient représentés par un expert technique du domaine et une agricultrice ou un agriculteur déjà engagé sur cette voie.

La rencontre entre propriétaires de terre et aspirants à un projet de vie agricole a été favorisée par la présence d'un kiosque de L'ARTERRE et d'un espace informel convivial au sein duquel les animateurs du Forum ont facilité les échanges. Enfin, un espace de table ronde a permis d'alimenter le projet de recherche plus global en faisant discuter conjointement les différentes parties prenantes autour des conditions favorables à l'établissement agricole dans les communautés rurales.

Principaux porteurs du Forum et rôle(s) respectif(s) :

- MRC de La Mitis : accompagnement du milieu et intégration dans le contexte agroalimentaire régional;
- Comité de développement multi-ressource (MDR) de la municipalité La Rédemption : organisation matérielle et financière du Forum;
- Citoyens issus des municipalités de La Rédemption et de Sainte-Jeanne-d'Arc : implication dans la coconstruction du Forum;
- Place aux jeunes : accompagnement dans l'organisation d'un séjour exploratoire agricole pour les étudiants en agriculture biologique du Cégep de Victoriaville en relation avec l'enseignant-chercheur en Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA);
- CISA/UQAR : méthodologie de projet et analyse scientifique.

Orientations découlant du Forum « Cultivons notre région »

- Une connaissance par les acteurs vivant dans le haut pays de La Mitis, des initiatives du secteur agroalimentaire adaptées à ce territoire;
- Des rencontres croisées entre des aspirants à un projet de vie agricole actuellement en formation et des propriétaires de terres agricoles dévalorisées (TAD);
- Favoriser l'émergence de projets concrets de revalorisation des terres;
- Poursuivre le travail de mobilisation des communautés autour d'un projet de territoire agroalimentaire.

Scénario 2 : Municipalité d’Auclair avec la coopérative le JAL : un modèle de gestion des terres agricoles (MRC de Témiscouata)

Des facteurs historiques découlant d’actions collectives réalisées au début des années 1970 ont fait l’objet d’exemplarité dans plusieurs régions du Québec. En effet, la création de la coopérative le JAL était au centre de la revitalisation de trois localités par un modèle de gestion forestière. Le JAL est un symbole de coopération et de fierté pour la population de la MRC de Témiscouata. Au début des années 70, après avoir été menacées de fermeture dans le contexte du BAEQ (Bureau d’aménagement de l’Est-du-Québec), les municipalités de Saint-Juste-du-Lac, d’Auclair et de Lejeune se sont regroupées pour former le JAL et la Coopérative de développement agroforestier de Témiscouata. Depuis, des dizaines d’entreprises ont vu le jour et contribuent encore aujourd’hui à la prospérité du JAL.

Le projet dans la MRC de Témiscouata est d’abord initié par la SADC. Au cours des premières rencontres avec l’équipe de la SADC, la MRC de Témiscouata, la municipalité d’Auclair, la Coopérative de développement agroforestier du Témiscouata et un entrepreneur agricole, plusieurs idées de projets sont identifiées : incubateur pour la relève agricole, distribution régionale, cadre de référence régional pour les immigrants, avoir une approche familiale, stage pour préparer les terres, projet scolaire avec Serre-Vie, etc. L’idée est de favoriser des actions qui revaloriseront l’agriculture et qui inciteront les gens à s’établir dans la région. Dans ce foisonnement d’idées, il est décidé, d’une part, d’élaborer un projet de recherche autour d’un jeu, un grandeur nature agricole, qui serait expérimenté à Auclair. Ce projet ne verra pas le jour faute de financement. En parallèle, la SADC rassemble une large partie des idées soulevées jusqu’alors dans une vision globale : « Bio-Lab de l’école à la terre ». Il s’agit d’articuler des actions sur l’ensemble du processus de redynamisation et d’attractivité agricole, de la formation à l’établissement agricole et jusqu’au transfert en fin de carrière en passant par le développement de l’entreprise agricole, dans le cadre de filières structurées. Le projet devient le cadre de référence pour les actions à venir au niveau agricole pour la MRC. Après l’arrêt du projet « grandeur nature agricole », Auclair se propose de nouveau pour être le lieu d’expérimentation d’une partie du projet BioLab. Après quelques rencontres avec la communauté, l’idée d’un

groupement agricole apparaît une bonne porte d'entrée pour engager concrètement la réalisation du projet global.

Objectifs du scénario coconstruit

Le scénario visait donc à définir et à mettre en œuvre un modèle de service agricole territorial intégré et reproductible favorisant la gestion collective des terres sous-exploitées et l'établissement de la relève. Plus précisément, les objectifs étaient de :

- Répertorier et documenter des modèles de services agricoles inspirants;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs et des intervenants déjà actifs dans les différents services en place, et ajouter les acteurs qui ont un intérêt pour le projet afin de définir le cadre du projet à Auclair;
- Modéliser le projet et les conditions de mise en œuvre (e.g. planification de la démarche, gouvernance, financement) pour mettre en place ce projet, et décider quels types de services, de mission et de forme juridique pourrait prendre le projet;
- Réaliser des recherches sur les modèles de gestion des terres sous-exploitées;
- Explorer les modèles coopératifs de gestion des terres existants;
- Accompagner les acteurs du terrain dans leurs démarches de la modélisation d'un projet de service collectif local;
- Mettre en place un service d'établissement agricole. Les services pourraient être : machinerie partagée, terres disponibles et prêtes, accompagnement technique des aspirants à un projet de vie agricole, etc.

Les porteurs du scénario développé sont les suivants :

- SADC : cadrage territorial global et lien entre les différents projets
- Municipalité d'Auclair : soutien politique et logistique
- La Coopérative le JAL (municipalités de Auclair et Lejeune);
- Collectif d'entrepreneurs et de citoyens : coconstruction du projet de services agricoles;
- CISA/UQAR : méthodologie de projet et analyse scientifique.

Les acteurs d’Auclair souhaitent mettre en œuvre ce projet accompagné d’un comité consultatif pour les soutenir dans leurs démarches. Le groupe projet est en place et les actions sont identifiées. Ils en sont à la mise en œuvre. Le CISA et l’UQAR poursuivront leur démarche de recherche-action auprès des acteurs pour les trois prochaines années grâce à l’obtention d’un financement du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Scénario 3 : Coopérative ATAB (MRC des Basques)

Ce troisième LOV a émergé autour de la coopérative « Atelier de transformation agroalimentaire des Basques » (ATAB) et de la MRC Les Basques. Parmi les différents besoins identifiés, un constat général a guidé la réflexion : la production en petits fruits de l’Est-du-Québec identifiée actuellement ne suffirait pas à répondre à la demande adressée à ATAB, notamment par les microbrasseurs. Les propriétés à céder et les terres en friche sont alors apparues comme une opportunité afin d’établir des aspirants à un projet de vie agricole souhaitant se lancer dans la production fruitière.

Au-delà de la difficulté à trouver des candidats à la relève, la complexité du parcours d’établissement apparaît rapidement comme un élément dissuasif pour des projets souvent relativement petits et marginaux. Les aspirants, particulièrement lorsqu’ils proviennent de l’extérieur de la région, ne savent pas nécessairement comment élaborer et mettre en œuvre leur projet. Plusieurs questions se posent : Comment s’y prendre pour trouver une terre? Quelles sont les organisations de soutien? Comment financer le projet?

L’intégration dans un milieu de vie, une fois trouvée, est aussi une préoccupation qui s’ajoute : services, réseaux en place, insertion au sein de la communauté d’accueil, etc. De leur côté, les organisations locales de soutien à l’établissement ne sont pas toujours équipées pour comprendre et soutenir ce type de projet qui peut paraître simple dans l’optique d’un développement purement économique, mais qui comporte plusieurs dimensions de la vie des établis tout en étant essentiel à la vitalité des territoires.

Orientations adoptées à la suite des ateliers de cocréation

En ce sens, l'objectif général porté par les acteurs du LOV était de favoriser l'établissement d'aspirants à un projet de vie agricole. Sur le plan économique, le résultat souhaité était le renforcement de la filière des petits fruits pour l'approvisionnement de l'industrie de la fermentation (microbrasseries, distilleries, etc.) et sur le plan social, la vitalisation de la communauté par l'établissement de nouvelles familles. Sur le plan environnemental, le résultat souhaité était double, soit la remise en exploitation des terres sous-exploitées ainsi qu'un mode de vitalisation des terres fondé sur la diversification des productions agricoles. Enfin, sur les plans à la fois social, environnemental et économique, la commercialisation des productions en circuits de proximité permet de relier entre elles toutes les composantes du développement durable.

Cependant, le démarrage d'une entreprise en production fruitière est un défi en soi, puisque ces cultures exigent des délais plus longs que les grandes cultures ou les cultures maraîchères afin d'atteindre leur plein rendement et d'obtenir un volume suffisant afin d'être commercialisables. Avec la création du profil de formation « production fruitière biologique » au Cégep de Victoriaville en 2017, on observe l'émergence d'un nouveau type de producteurs agricoles dont l'établissement exige la considération de certaines conditions : accès à la terre, temps de mise en production, proximité de la famille et d'amis, soutien et ouverture de la communauté, réseau d'intérêt, etc. (ASPERAQ, 2020) Ainsi, le soutien du processus d'établissement par les acteurs de la communauté et du territoire est d'autant plus important qu'ils devront considérer le délai exigé par ce type de production. La coopérative ATAB est un exemple d'acteur « facilitateur » dans l'établissement et la consolidation d'entreprises fruitières, car en plus des avantages de la coopérative, elle offre un canal privilégié de mise en marché entre les producteurs et l'industrie de la fermentation plus particulièrement.

L'intégration dans la communauté et l'établissement dans une nouvelle région nécessite plusieurs conditions afin de se qualifier de « réussite ». La présence d'un réseau de fermes vivant permet aux agriculteurs de se sentir soutenus et d'avoir un espace pour partager leur réalité au quotidien. De plus, l'accueil que fera la communauté au projet agricole à échelle humaine est important, car elle permet de développer une reconnaissance au sein de celle-ci et favorise le développement du

sentiment d'appartenance. Le fait de reconnaître ces entreprises comme contributives à la qualité de vie des résidents, favorise l'intégration de ces agriculteurs nouveau genre. Certains agriculteurs s'intégreront par leur implication citoyenne. Il faut que le milieu soit ouvert à cette possibilité. Parfois, la taille de l'entreprise ou encore le changement de fonction d'un terrain dans une communauté peut créer une réticence face à une entreprise agricole. Il faut que les communautés perçoivent ce type d'entreprise comme étant un élément clé de la diversification de l'offre alimentaire, si elles souhaitent accueillir des aspirants agriculteurs. D'autres facteurs ont été nommés par les aspirants et les agriculteurs établis comme les services de proximité essentiels à leur qualité de vie. Parmi ces services, nous retrouvons les services touchants au projet agricole, comme les services techniques et le soutien aux projets agricoles, ainsi que les services relevant de la qualité de vie, comme les loisirs et la culture, les services dédiés aux familles et un milieu dynamique. Il faudra donc ajouter, dans le processus d'établissement, le rôle de la communauté pour soutenir les aspirants à l'établissement (ASPERAQ, 2020).

Une fois la communauté locale mobilisée pour se positionner comme communauté accueillante et ayant établi un lien avec des aspirants, la principale difficulté devient de rendre accessible l'ensemble des informations, souvent disparates, nécessaires à définir et réaliser un processus d'établissement complet. De plus, si certaines institutions et outils d'accompagnement existent déjà dans les territoires, ils sont essentiellement centrés sur l'accompagnement de projets d'entreprise classique et non spécifiquement agricole. S'ils peuvent être tout à fait pertinents pour des projets agroalimentaires de grande taille, ces institutions ne sont pas équipées pour accompagner des projets d'installation sur des petites surfaces avec des modèles économiques alternatifs, comme l'envisagent les aspirants dont nous avons dressé le profil (ASPERAQ, 2020).

De ces constats et objectifs est ressorti le besoin de cocréer une trousse d'accompagnement à l'établissement pour les projets agroalimentaires de petite taille qui serait adaptée aux spécificités de la MRC. En ce sens, l'objectif du scénario défini par les membres de la coopérative ATAB était de fournir un outil pour que les aspirants puissent identifier et franchir les étapes menant à l'établissement dans le secteur agroalimentaire. Cet outil serait remis à tous les aspirants exprimant un intérêt à s'établir. Lorsqu'il est coconstruit et approprié par les acteurs locaux de

l'accompagnement, il peut également participer à coordonner et harmoniser le processus entre ces différents acteurs. C'est dans cette optique qu'un collectif d'acteurs s'est organisé afin de coconstruire la trousse d'accompagnement à l'établissement.

Voici les principaux partenaires ayant participé à cet exercice et leur rôle respectif:

- ATAB : pôle de mise en marché structurant pour le développement d'une filière fruitière;
- MRC Les Basques : vision globale de l'agriculture sur le territoire (porteur du Plan de développement de la zone agricole - PDZA);
- Cégep de Victoriaville : programme de formation en production fruitière biologique rassemblant un bassin d'aspirants à un projet de vie agricole;
- Place aux jeunes : prise en compte du lieu de vie dans le choix d'établissement et organisation de séjours permettant un contact entre les acteurs régionaux et les aspirants à l'établissement;
- L'ARTERRE : favorise le maillage entre les aspirants à un projet de vie agricole et les propriétaires cédants;
- CISA/UQAR : méthodologie de projet et analyse scientifique.

Le processus de coconstruction de la trousse avec les acteurs locaux qui s'est inspiré du suivi du processus d'établissement d'un couple d'aspirants à un projet de vie agricole s'est déroulé en neuf étapes:

1. Identifier les difficultés, les acteurs concernés et les outils facilitants à partir de l'expérience d'agriculteurs qui sont passés par une démarche d'établissement;
2. Retour avec les intervenants (SADC, agent agricole, etc.) pour regarder ce qui est problématique et proposer des alternatives;
3. Coconstruire un premier prototype de trousse;
4. Soumettre la trousse à des aspirants et des enseignants de Victoriaville ou de la région dans le cadre d'un cours de gestion (activité pour tester, éprouver la trousse dans le cadre d'un cours);
5. Bonifier le prototype;
6. Proposer un prototype final avec un large panel de parties prenantes;

7. Tester et évaluer la trousse dans le cadre d'un établissement réel;
8. Adapter la trousse en regard des apprentissages réalisés en contexte réel et diffuser la trousse finalisée;
9. Mobiliser les institutions concernées et coordonner avec eux un parcours d'établissement type.

L'annexe A présente la table des matières du prototype de trousse de soutien à l'établissement agricole coconstruit par les acteurs.

Accompagnement à l'établissement : des apprentissages pour inspirer la trousse

Dans la foulée de la conduite du laboratoire vivant, la coopérative ATAB a participé à une démarche d'établissement d'un couple d'étudiants en agriculture biologique en formation au Cégep de Victoriaville dans la MRC Les Basques ayant manifesté un intérêt envers la région et la production fruitière. Tout a débuté avec une rencontre entre la coopérative ATAB et les étudiants du Cégep de Victoriaville en Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA), profil production fruitière, qui avait pour but de faire connaître l'organisme et de susciter l'intérêt des étudiants de s'établir dans la MRC Les Basques.

En mai 2019, deux projets d'étudiants sont ciblés afin d'entamer un accompagnement. En plus de convenir de l'échéancier d'établissement souhaité par les aspirants, une identification de leurs besoins et de leurs motivations est réalisée afin de bien pouvoir les soutenir dans leur démarche d'établissement. Les éléments ressortis sont les suivants :

- Trouver une entreprise et s'y intégrer;
- Occuper un emploi saisonnier hors projet, le temps que l'entreprise devienne rentable;
- Motivés par la proximité avec la ville de Québec, leur famille y résidant;
- Avaient déjà envisagé le Bas-Saint-Laurent comme région d'établissement;
- Valeurs environnementales fortes;
- Coûts de location peu élevés dans les 5 premières années pour être en mesure d'acheter la terre.
- Souhait de procéder rapidement;
- Ouverture à se déplacer (donc ils peuvent, ou non, demeurer sur la terre).

Le processus d'établissement :

- Mai 2019 :
 - Première rencontre avec ATAB et les étudiants en GTEA du Cégep de Victoriaville.
 - Comité de travail ATAB : établir une proposition pour les aspirants à l'établissement dans Les Basques : offres de L'ARTERRE, des membres de la coop ATAB ainsi que des propriétés en dehors de L'ARTERRE via l'agent agricole.
- Juin 2019 :
 - Définition des besoins du couple afin de préparer un séjour adapté et sur mesure.
 - Tournée municipale accompagnée des agents de L'ARTERRE et celui de la MRC afin de promouvoir les services et d'établir les possibilités de terres.
- Juillet 2019 :
 - Séjour des aspirants à l'établissement dans la MRC Les Basques : visites de sites par l'agent agricole de la MRC, témoignages de producteurs et membres d'ATAB, rencontres avec intervenants clés pour l'établissement dans la région (MAPAQ, PAJ, ATAB, MRC, L'ARTERRE, UQAR, CISA ainsi que les parents du couple).
 - Adhésion du couple à L'ARTERRE.
- 22 août 2019 :
 - Visites de terres inscrites dans le service de l'ARTERRE et d'autres qui ne le sont pas (7 à 8 visites), dans une perspective de privilégier l'établissement au-delà des « défis » des définitions d'un maillage.
- Septembre à novembre 2019 :
 - 2 propositions d'achat qui échouent : une dans la négociation de l'offre d'achat et l'autre sur la situation géographique de la terre (mauvais endroit pour le couple).
- Décembre 2019 :
 - Acquisition d'une terre dans le village de Les Hauteurs, dans la MRC de La Mitis, 42 hectares (dont 9 cultivables) avec vue panoramique et une petite maison sur la terre.
- Mai 2020 :
 - Déménagement du couple dans la région (MRC de la Mitis)

Au moment d'écrire ce rapport, les prochaines étapes à franchir pour le couple en lien avec leur établissement étaient les suivantes : 1) constitution d'un réseau dans la région de La Mitis, 2) trouver des emplois assurant des revenus pour les premières années de démarrage de l'entreprise fruitière, 3) finaliser le plan de cultures et d'affaires, 4) implantation au printemps ou à l'automne 2021, 5) poursuivre les démarches en lien avec la commercialisation de leur future production auprès d'ATAB. L'accompagnement à l'établissement du couple a permis de cibler des facteurs facilitants et des contraintes à l'établissement.

Facteurs facilitant l'établissement :

- Le service de L'ARTERRE dans le Bas-Saint-Laurent. Un effort important a été déployé pour trouver des « petits lots » en adéquation avec les besoins agronomiques et esthétiques des aspirants.
- La formation en GTEA du Cégep de Victoriaville et le soutien offert par le corps enseignant pour la réalisation du plan d'affaires

Contraintes à l'établissement :

- Les lots de plus grandes superficies ne conviennent pas considérant qu'ils coûtent plus cher et doivent être entretenus avec des machineries et des cultures auxquelles ne souscrivent pas les aspirants.
- Mettre au clair les attentes idéalisées des aspirants VS les possibilités existantes.
- Le modèle d'affaires suggéré en formation agricole semble en décalage avec la réalité terrain selon l'agent de maillage de L'ARTERRE. Il faudra peut-être plus de temps que prévu avant d'installer une relève sur le territoire.

Scénario 4 : Région du Centre-du-Québec

La première tentative de LOV au Centre-du-Québec est initiée avec un groupe d'intervenants diversifié :

- Ville de Victoriaville;
- Union des producteurs agricoles régionale (UPA);

- COPERNIC (organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet);
- MRC d'Arthabaska, service de l'aménagement;
- Groupe Conseils Agro Bois-Francis;
- Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ);
- Cultur'Innov;
- 1 producteur agricole;
- L'ARTERRE;
- Le MAPAQ.

Leur souhait principal étant de valoriser les bandes riveraines de la rivière Bulstrode, cette première approche génère un autre projet (gestion du réservoir Beudet), déconnecté du programme Terre-à-Terres. Le CISA relance alors une nouvelle démarche avec d'autres intervenants : CDEVR, MAPAQ, MRC d'Arthabaska, Cultur'innov, FRAQ, Évolusol, ARTERRE et d'autres la MRC d'Arthabaska,

À la suite de la tenue des rencontres, trois scénarios de remise en exploitation des terres ont été identifiés :

- 1) Création d'une vitrine éducative « projet de vie » par l'entremise de l'incubation d'un projet d'entreprise sur une terre agricole dévalorisée à remettre en exploitation;
- 2) Parrainage entre aspirants à un projet de vie agricole et agriculteur-trice/propriétaire de terres sous-exploitées intéressés à s'engager dans la remise en exploitation de leur terre en vue de permettre la mutualisation des moyens de production (équipements, savoirs, fonds de terre et main-d'œuvre);
- 3) Implantation de cultures innovantes sur des terres déjà en exploitation, mais dont certaines superficies sont inutilisées ou sous-exploitées (complément de production).

La volonté initiale est alors de faire un projet de parrainage entre un aspirant agriculteur et un agriculteur d'expérience, afin que la relève puisse préparer la terre en friche durant sa formation agricole. À partir de là, le LOV a exploré plusieurs pistes d'actions en parallèle. Un premier projet, abandonné pour des raisons légales et techniques, visait à répertorier les terres en friche à

l'échelle de la MRC. On explore ensuite les conditions d'établissement à travers une série d'ateliers avec des étudiants et propriétaires de terres agricoles disponibles. Parallèlement à ces ateliers, nous avons réalisé une recherche sur les profils des aspirants à l'établissement, avec huit cas établis et huit qui aspirent à s'établir, en plus d'un sondage quantitatif dans 19 établissements d'enseignement. D'autre part, une idée de vitrine pédagogique émerge avec des enseignants de l'Institut national d'agriculture biologique (INAB) du Cégep de Victoriaville. Le projet visait à créer une vitrine pédagogique pour l'enseignement et la démonstration dans le domaine de l'agroforesterie et de la production de noix. D'autre part, un projet de « Ferme innovante », dans la municipalité de Saint-Adrien située dans la région de l'Estrie, en partenariat avec *Projet 1606* (promoteur immobilier à impact) est également étudié. Trois projets seront finalement retenus dans le cadre du présent projet de recherche et mèneront à des scénarios de mise en œuvre.

Vitrine sur les terres de l'Institut national d'agriculture biologique

Ce projet de vitrine porte sur l'implantation d'un verger de noix de type forêt nourricière sur une terre dévalorisée de l'Institut national d'agriculture biologique (INAB) du Cégep de Victoriaville. La terre servira de lieu d'expérimentation (essais de cultivars avec le CETAB+) et de vitrine éducative (programme GTEA du Cégep de Victoriaville) adressés aux étudiants en agriculture pour des techniques de culture favorisant la biodiversité.

L'objectif de cette vitrine pédagogique était de mettre en œuvre un réseau de forêt nourricière avec d'autres CCTT et partenaires du milieu. Le résultat escompté visait le partage des pratiques et des connaissances relatives à ce type de projet en vue de démontrer et d'enseigner aux étudiants et aux producteurs les enjeux de mise en culture des terres dévalorisées par la valorisation de productions pérennes.

Les moyens d'action :

- Une démarche de concertation mettant en présence les intervenants du milieu de la noix au Québec et les chercheurs collégiaux. Nous souhaitons faire un groupe de discussion avec des invitations ciblées afin de s'entourer des « bons » intervenants; définir collectivement le design d'une parcelle expérimentale.

- Documenter les besoins des partenaires « terrain ».
- Documenter l'évolution d'un site expérimental de forêt nourricière sur une parcelle de terre sous-exploitée localisée sur les terres de l'Institut national d'agriculture biologique.
- Documenter et illustrer l'évolution du site par une base de données, notamment par la caractérisation initiale du sol, le traitement des informations techniques, les photos du site, etc.

Principaux intervenants porteurs :

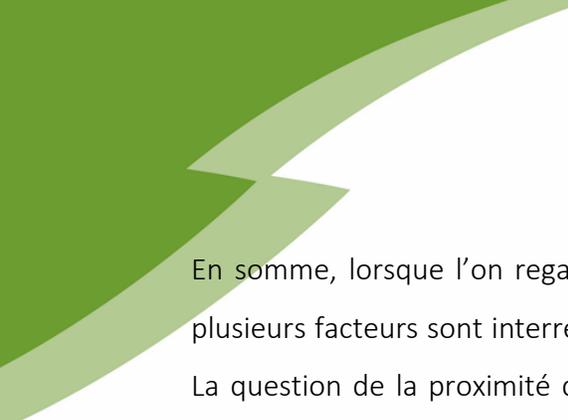
- Institut national d'agriculture biologique (INAB, Cégep de Victoriaville) : enseignants;
- CISA/CETAB+ : accompagnement et recherche;
- Cégep de Baie-Comeau : enseignants;
- CEDFOB : accompagnement et recherche;
- Cégep de Saint-Félicien : enseignants;
- Université Laval : enseignants et chercheurs;
- Adapterre : accompagnement technique.

Scénario parrainage

Activités réalisées :

- 1 groupe de discussion avec des étudiants du programme de GTEA du Cégep de Victoriaville;
- 2 groupes de discussion avec des propriétaires de terres sous-exploitées de la région du Centre-du-Québec.

Le résultat souhaité était de connaître les conditions favorables à l'établissement pour les aspirants à un projet de vie agricole dans un contexte de parrainage avec un propriétaire de terre agricole sous-exploitée. À la suite du groupe de discussion tenu avec un groupe d'étudiants en GTEA du Cégep de Victoriaville, nous avons dégagé une liste de conditions favorables qui sont regroupées sous les trois thématiques suivantes : 1) facteurs humains, relationnels et organisationnels, 2) milieu et cadre de vie et 3) financement. La liste des conditions soulevées est présentée à l'annexe B.



En somme, lorsque l'on regarde les conditions territoriales à l'établissement, on constate que plusieurs facteurs sont interreliés et susceptibles d'influencer le choix des aspirants agriculteurs. La question de la proximité de la famille, du réseau d'amis ou de contacts est important pour l'ensemble des participants. En fait, la question du lien social comme soutien du projet agricole est cruciale. Certains envisagent la relève dans leur entreprise, tandis que d'autres souhaitent être proches des leurs. De plus, certains présentent la proximité de centres urbains comme une condition essentielle pour faciliter la diversification de la mise en marché et éviter la saturation d'un réseau existant. De plus, cela leur évite de s'isoler à un secteur pour la mise en marché et d'avoir trop de distance à parcourir pour la vente de leurs produits. Comme certains participants sont issus de la ville, il y a également toute la question de la présence de vie culturelle qui les enthousiasme à l'idée de s'établir proche de celle-ci. De plus, le potentiel agronomique pour les aspirants semble être un autre facteur du choix pour une terre. L'idée de s'établir sur une friche semble envisageable pour plusieurs, même s'ils savent que ce n'est pas idéal et que cela demande beaucoup de travail avant de pouvoir cultiver la terre. Toutefois, comme certains d'entre eux ne peuvent se permettre autre chose du point de vue financier, ils sont prêts à relever le défi. En effet, même si les régions intermédiaires (Estrie, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches) sont prisées par les aspirants, des facteurs tels que le prix des terres et la disposition du terrain ainsi que des options alternatives les amènent à choisir des régions plus éloignées. Pour les aspirants, l'option d'habiter la terre n'est pas essentielle, mais ils nous informent que l'accès à un logement, surtout à proximité de la terre, demeure difficile dans certaines régions.

Lorsque l'on s'intéresse aux valeurs des participants, on réalise que la valeur de l'autonomie est définie en termes d'autonomie alimentaire, de par leur style de vie, de souveraineté alimentaire, pour que la province puisse produire ce qu'elle consomme et enfin, d'autonomie financière, pour éviter un endettement trop important face au projet agricole. Cela va dans le sens de la liberté de choix et d'actions qui réfère au style de vie qu'ils souhaitent ou ont adopté. Ce projet de vie leur permet la liberté et l'accomplissement qu'ils recherchaient. La fierté d'avoir mis en place un projet à eux, d'avoir valorisé et entretenu un bout de terre est un accomplissement en soi. Ils souhaitent partager ce mode de vie, que ce soit en redonnant à la communauté par des formations à la

population ou en contribuant à la vie communautaire. La place de l'éducation populaire est importante. Ils souhaitent donner et être reconnus. C'est d'ailleurs, pour cette raison qu'ils ne se sentent pas représentés syndicalement, car leur particularité d'entreprise agricole n'est pas reconnue. Cependant, même si certains participants indiquent qu'au niveau du soutien à la relève le Québec offre un bon soutien, il devrait y avoir une ou des mesures gouvernementales plus importantes, surtout pour l'accès à la terre..

Quant aux propriétaires de terres sous-exploitées, il est ressorti des deux groupes de discussion leur intérêt de louer plutôt que de vendre leur terre avec des exigences contraignantes, de sorte qu'en cultivant le sol les aspirants ajouteraient de la valeur à leur terre sans toutefois en retirer une plus-value à moyen et long terme puisque la location avec option d'achat ne semblait pas considérée.

Une « Ferme innovante » sur une terre en friche au cœur du village de Saint-Adrien

L'idée du projet de Ferme innovante est d'avoir des « fermiers en résidence » pour cultiver les jardins fruitiers et maraîchers, sous régie biologique, et faire évoluer le projet. Le projet de ferme aurait donc une vocation éducative, mais également d'incubation de projets agricoles, en plus d'avoir un volet agrotouristique. Le projet a pour objectif de favoriser l'établissement agricole par l'expérience vécue du milieu et par le passage dans l'incubation.

À l'heure d'écrire ce rapport, les acteurs en sont à l'étape d'idéation du projet avec les partenaires du milieu. Ils en sont à monter le cadre du projet et à le soumettre à divers intervenants pour tester sa conceptualisation. Il y a une recherche de terre potentielle en cours afin d'ancrer le projet sur le territoire.

Principaux porteurs de projets :

- INAB (Cégep de Victoriaville) : enseignement et lien avec les étudiants
- Projet 1606: porteur du projet
- Municipalité de Saint-Adrien: soutien du projet, comité de travail
- Comité de développement local: soutien au projet, comité de travail
- CISA/UQAR : accompagnement, méthodologie de projet et analyse scientifique

CONCLUSION

Lorsque nous faisons le bilan de la recherche, certains constats nous ont surpris:

- Les propriétaires terriens ne sont pas forcément enclins à vendre leur terre ou encore en louer une partie. En effet, au CDQ, lors d'ateliers avec les propriétaires, le discours tenu par la majorité était qu'ils souhaitaient davantage louer que de vendre leur terre, en expliquant qu'il était avantageux pour eux de garder leur terre, étant donné l'augmentation du prix des terres. Pour d'autres, comme dans l'enquête menée par la MRC de la Mitis auprès des propriétaires fonciers, l'idée de louer n'était pas envisagée, car c'est eux qui souhaitent mettre en place un projet sur leur terre ou encore, simplement ne rien faire avec celles-ci pour éventuellement viser le reboisement.
- Comme vécu dans l'accompagnement du couple d'aspirants dans la MRC Les Basques, les lots sont souvent trop gros par rapport aux modèles agricoles des aspirants. De plus, les petits terrains agricoles avec une maison sont rares et difficiles à trouver.
- Certaines expérimentations en lien avec le projet 59 sur l'occupation et la construction de lots autorisés par la CPTAQ (MRC de l'Érable), ne s'adressent pas à l'ensemble des aspirants avec lesquels nous travaillons.
- Les services qui sont développés et mis à l'échelle provinciale sont bénéfiques, mais ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins. Nous avons constaté qu'une des limites d'un service comme l'ARTERRE, bien que très aidant, est le fait que ce service est destiné aux gens qui y adhèrent et qui s'y inscrivent. De ce fait, dans certains cas, même si une terre pourrait correspondre aux besoins de l'aspirant, si son propriétaire n'y est pas inscrit, il ne peut bénéficier de l'accompagnement de ce dernier et peut passer à côté d'une opportunité de s'établir. De plus, comme le service de l'ARTERRE est récent au Québec, cela nécessite l'embauche de nouvelles ressources, qui sont parfois issues de l'extérieur de la région et qui ne connaissent pas forcément bien tout le territoire et les gens qui l'habitent. Malgré que cela ne s'applique pas à nous, il pourrait être difficile pour les agents de développer un réseau et un lien avec les propriétaires, dû à une méfiance de ces derniers. Un accompagnement complémentaire doit se faire par d'autres acteurs de la

MRC, comme l'agent agricole par exemple. Bien que l'ARTERRE est un service essentiel dans les régions, d'autres outils auraient avantage à être développés.

Après ces deux années de recherche sur la question des terres sous-exploitées, nous constatons la complexité de mettre en place des projets qui répondent aux besoins des divers acteurs du milieu. Dans certains milieux la mobilisation est difficile et il faut ajuster la méthodologie de recherche pour arriver à communiquer et à mettre en place des actions qui correspondent aux besoins de la population. Dans d'autres situations, même s'il semble y avoir une dynamique locale bien vivante, parfois des incompréhensions surviennent dans l'usage des terres, ce qui peut créer un blocage au niveau des acteurs locaux. Il faut rester ouvert et à l'écoute des acteurs du milieu sans pour autant perdre de vue l'objectif du projet de recherche.

Les interrelations entre les acteurs du milieu et les chercheurs sont complexes : il faut en tant que chercheur maintenir une posture de recherche tout en accompagnant des gens qui développent des projets agricoles visant à dynamiser le milieu. Il faut éviter pour le chercheur de tomber dans la posture du développeur, tout en assurant que les projets avancent et qu'ils cadrent dans l'objectif de la recherche. La volonté de mettre en place des projets qui valorisent l'établissement de la relève agricole sur des terres sous-exploitées, a émergé des besoins des communautés bas-laurentiennes puisque ces terres soulèvent cet enjeu.

L'orientation de ce projet s'est définie au fur et à mesure des activités de cocréation. Il faut accompagner cette réflexion, sans jugement et avec une approche empathique face à la réalité des acteurs. Si certaines communautés ne sont pas au même niveau que d'autres, il est important que les chercheurs s'ajustent à leur réalité et ce, même si cela implique l'arrêt d'un projet. Les LOV en contexte rural doivent être revus afin de pouvoir s'ajuster aux réalités des diverses communautés. Les incompréhensions, les attentes et les non-dits sont des irritants qui nuisent à l'approche des LOV. Même si l'on ne connaît pas le projet au départ et sa finalité, certains éléments de la démarche peuvent être plus structurés : les rôles de chacun, un calendrier des rencontres, les activités et les objectifs de celles-ci, sont que quelques exemples.

5. ANNEXES

Annexe A : Table des matières d'un prototype de trousse de soutien à l'établissement agricole

1 Un milieu de travail
Connaître le contexte agroalimentaire (régional et local)
Ce qu'il faut savoir
<ul style="list-style-type: none">• Les principaux types de sols• Les cultures les plus propices• Le coût de la terre• Les besoins agroalimentaires régionaux• Les marchés
Avoir du conseil technique
<ul style="list-style-type: none">• Nom et contact des acteurs locaux fournissant du conseil technique
Se former
<ul style="list-style-type: none">• Les institutions de formation régionales en agroalimentaire et en gestion d'entreprise
Découverte agroalimentaire
<ul style="list-style-type: none">• Liste d'acteurs agroalimentaires bien installés localement
Trouver un parrain/une marraine
<ul style="list-style-type: none">• Liste d'agriculteurs ou d'acteurs du secteur agroalimentaire prêts à parrainer
2 Un milieu de vie
Organisme facilitant l'intégration
<ul style="list-style-type: none">• Contacts des organismes (Place aux jeunes, Offices de tourisme, ...)
Le logement
<ul style="list-style-type: none">• Comment trouver un logement (à acheter, à louer, en colocation, ...)
Les services
<ul style="list-style-type: none">• Liste des services existants (écoles, garderies, hôpitaux, ...)
La culture
<ul style="list-style-type: none">• Liste de lieux culturels (festivals, microbrasseries, salles de spectacle, ...)
Le plein air
<ul style="list-style-type: none">• Liste d'activités de plein air (sentiers de randonnée, location de kayak, ...)
3 S'établir
Construire son projet
<ul style="list-style-type: none">• Le projet agricole (à quoi doit-on penser absolument, quels conseils avoir en tête...)• Monter un plan d'affaires (intérêt et modèle)

- Faire un budget prévisionnel (intérêt et modèle)

Trouver une terre

- ARTERRE (principe et contact)
- Conseils généraux (marcher les terres, frapper aux portes, utiliser les réseaux sociaux, faites passer le mot à l'épicerie...)

Conditions d'accès à la terre (descriptif, modèles et conditions)

- Description de différents modèles d'installation (achat, location, location avec option d'achat, fiducie, ...)

Financer son projet

- Liste des institutions pouvant accompagner dans le financement (SADC, CLD, Financière agricole du Québec, ...)

Travailler en parallèle

- Descriptif des possibilités de travail en parallèle propre au territoire avec contacts (ouvrier agricole, travail saisonnier, cueillette...)

Annexe B : Tableau des conditions favorables à l'établissement

Thème	Éléments soulevés	Conditions identifiées	Pourquoi
Facteurs humains, relationnels et organisationnels	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vision commune et valeurs partagées; ❖ Construction de la relation; ❖ Bonne communication; ❖ Bon contrat : mettre l'entente par écrit; ❖ Bon accompagnement; ❖ Projet viable ❖ Moment opportun; ❖ Sentiment d'appartenance au projet en démarrage; ❖ Confiance en la relève de la part des cédants; ❖ Projet familial, cohabitation intergénérationnelle; ❖ Ouverture d'esprit, entraide et transfert de connaissances. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partage d'une vision et de valeurs communes avec le vendeur/locateur; 2. Prendre le temps de bâtir une vision avec les partenaires dans notre projet (collectif ou en location). 3. Une bonne communication; 4. Transfert de connaissances menant à l'autonomie; 5. Bonne cohabitation ; 6. Grande capacité d'adaptation; 7. Confiance et respect mutuel. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partage des valeurs : en partageant des valeurs ou une vision commune avec le locateur, il peut se développer un lien de confiance qui découle sur divers avantages (financier, entraide et vente possible). 2. Connaître ses partenaires d'affaires pour éviter de compromettre le projet. 3. La communication c'est le plus important, mais le plus difficile. 4. Les aspirants souhaitent avoir un lien qui permet le transfert de connaissances, mais ils veulent que cela les mène vers l'autonomie, donc à un changement des rôles. 5. Cohabitation. Se connaît-on vraiment? Le partage de l'habitation et du terrain peut être problématique si le cédant ne veut pas partir. 6. Être flexible, prévoir le(s) changement(s) de scénario. 7. Confiance en la relève et respect de la volonté des cédants.

Milieu et cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Milieu inspirant : paysage, culture du biolocal (facilitation de l'établissement et de la mise en marché); ❖ Aspect artistique et culturel (musique, événement, etc.); ❖ Rejoindre un mouvement innovant, beaucoup de jeunes familles, idéologies communes; ❖ Effervescence, innovation, dynamisme du milieu, valeur écologiste, connaître les gens qui nous entourent; ❖ Milieu où se croisent des activités intergénérationnelles; ❖ Services de base à proximité, lieu de rassemblement, un lieu de vie; ❖ Ne pas être marginalisé et isolé (physiquement et socialement) ❖ Offrir un mode de vie en symbiose avec la nature ❖ Solidarité entre les producteurs; ❖ Proximité de la famille; ❖ Attractivité de l'école (ex : pédagogie Waldorf); ❖ Zone de rusticité propice à la production ciblée (ex : faire des poires sur la Côte-Nord pas possible); ❖ Revenu des ménages (classe moyenne) ❖ Implication de la MRC et de la communauté; ❖ Implication dans la communauté. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Possibilités de mise en marché à proximité des centres urbains; 2. Présence de services de base (école, commerces locaux, etc.) 3. Qu'il y ait un réseau d'entraide de producteurs; 4. Avoir un entourage/éviter l'isolement/réseau parents-enfants présent; 5. Un cadre de vie naturel; 6. Un milieu de vie dynamique/lieux rassemblement/animation (milieu inspirant) 7. La proximité de la famille/retour dans la région; 8. Le prix et la superficie des terres; 9. Être en relation avec les gens de la communauté ayant des valeurs communes; 10. Réseautage/entraide entre producteurs 11. L'aspect culturel et pédagogique du milieu. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer ses ventes par la possibilité de vendre à un plus grand bassin de population et via un marché public (éviter les marchés déjà saturés). 2. Qu'il y ait un minimum de services en place : ne pas avoir à tout faire. 3. Soutien pour le prêt de certains outils par exemple; 4. Ne pas se sentir seul, être partie prenante de la communauté; 5. Beauté du milieu, grands espaces; 6. Prendre part à un milieu qui est vivant et qui a déjà une vitalité; 7. Importance d'avoir sa famille proche lorsque l'on veut avoir des enfants (soutien des parents); 8. Les aspirants ont tendance à sélectionner les régions accessibles : Si le prix est trop cher, ils ne peuvent rentabiliser leur entreprise surtout en location (2 ans sur 5 de rentables). 9. Créer du lien avec sa nouvelle communauté : facilite l'implantation et la consolidation de leur entreprise agricole. 10. Désir de s'établir dans un milieu où il y a des activités culturelles et/ou l'éducation est importante.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Être bien préparé c'est important. La formation est un facteur de réussite; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Multi-financement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ils planifient leur projet agricole avec plusieurs types de

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ « Love money » ❖ Établir un protocole d'établissement via les spécialistes ou conseillers à rencontrer : ex CLD, MAPAQ, agri-conseil, etc... 	<ol style="list-style-type: none"> 2. Alléger la charge financière (taux d'intérêt et endettement). 3. Incitatifs financiers pour le biologique (passe par une volonté politique) 4. Support de la communauté 5. Avoir une trousse pour nous indiquer la démarche claire à suivre, tant au niveau technique que des gens à rencontrer 	<p>financement : subventions et prêts.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Ils veulent des mesures pour alléger leur endettement pour éviter d'abandonner leur projet 3. Au lieu de payer pour faire du bio, avoir des avantages (ex. : logo Manger local) 4. Soutien de l'entreprise par la communauté : sensibilité à l'agriculture de proximité et actions qui en découlent; 5. Intérêt à obtenir la marche à suivre quand ils arrivent dans la région.
--	---	---	--

6. BIBLIOGRAPHIE

- Benjamin, K., A. Cogliastro et A. Bouchard (2006). Potentiel et contraintes des friches agricoles dans une trame agroforestière : perceptions des propriétaires, 84 p.
- Cyr Arsenault, C. (2015). Inventaire et caractérisation des terres agricoles dévalorisées dans la MRC de Kamouraska, 54 p.
- Voulligny, C. et S. Gariépy (2008). Les friches agricoles au Québec: état des lieux et approches de valorisation, 66 p.
- MRC Arthabaska. (2016). Plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Arthabaska. <https://www.munidata.ca/upload/contentsFile/file/lng/2430fr-CA.pdf>
- Sylvie Lardon, Valérie Angeon, Patrice Leblanc, Laurent Trognon. Usage du "jeu de territoire" pour faciliter la construction d'une vision partagée du territoire dans une démarche participative. L'élaboration du plan stratégique du Témiscamingue. 6. Colloque franco-polonais. Développement Durable des Territoires : de la Mobilisation des Acteurs aux Démarches Participatives, Sep 2008, Clermont-Ferrand, France. {hal-01195246}
- Stanek, O. (1988). Crise et colonisation dans l'Est-du-Québec. Recherches sociographiques, 29(2-3), p.201-238. <https://doi.org/10.7202/056367ar>
- Théberge Catherine et Sophie Rioux, 2020. Portrait qualitatif des aspirants à l'établissement en région par l'agriculture au Québec (ASPÉRAQ), Centre d'innovation sociale en agriculture.